

IQRA

LE MAGAZINE HEBDOMADAIRE DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

Nos temps sacrés *NOTRE TEMPS PRÉSENT*

111

14 au 20 mai 2026



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



Le Billet du Recteur

**AU-DELÀ DES LOIS,
LA TENTATION DU
SOUPÇON GÉNÉRALISÉ**



**LES DIX JOURS
DE DHU AL-HIJJA**



**COMMENT VIVRE LE HADJ
QUAND ON EST JEUNE**

İDRARİNGİ

111



sommaire

p. 9

Le billet du Recteur

AU-DELÀ DES LOIS, LA TENTATION DU SOUPÇON GÉNÉRALISÉ

PAR LE RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

p. 17

Focus sur une actualité

CE QUE LE LÉGISLATEUR QUALIFIE D'« ENTRISME ISLAMISTE » : DEUX TEXTES, UNE MÊME CIBLE

PAR NOA ORY

p. 19

Laïcité

VIVRE LES TEMPS FORTS RELIGIEUX DANS LE CADRE LAÏQUE

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 22

Contribution

LE SOUPÇON DANS LES MOTS

PAR RACHID AZIZI

p. 24

Contribution

NOMMER SANS AMALGAMER : LE RISQUE D'UN VOCABULAIRE FLOU

PAR AMINE BENROCHD

p. 27

Actualités de la Mosquée de Paris

DU 14 AU 20 MAI 2026



Ph © Guillaume Sauloup



p. 31

Paroles du Minbar

**LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI
A L'OMBRE DES DIX JOURS BÉNIS : LA FERVEUR
DU CROYANT ET LE SOUCI DE LA COMMUNAUTÉ**
PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 34

Récits célestes

**« JE ME SUIS HÂTÉ VERS TOI, SEIGNEUR,
POUR QUE TU SOIS SATISFAIT »**
PAR CHEIKH ABDELKADER BELABDLI

p. 36

Le Saviez-vous ?

**POURQUOI CERTAINS MOIS SONT-ILS SACRÉS
EN ISLAM ?**
PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 37

Résonances abrahamiques

QUAND LA BIBLE SANCTIFIE LE TEMPS
PAR RAPHAËL GEORGY

p. 39

**AL MUHASABA
OU LE COURAGE DE SE REGARDER EN FACE**
PAR HANANE SAÏDI

p. 41

Regard fraternel

**RETOUR SUR LA TABLE RONDE INTERCON-
FESSIONNELLE AUX MARDIS DE L'ESSEC**
PAR NASSERA BENAMRA



p. 44

Découvrons-là

**COMMENT VIVRE LE HADJ
QUAND ON EST UN JEUNE MUSULMAN**

PAR CHEIKH ABDELALI MAMOUN

p. 46

Le Coran m'a appris

LA PÉDAGOGIE DU TEMPS

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 55

Sabil al-Iman

QUARANTE JOURS POUR REVENIR À DIEU

PAR CHEIKH KHALED LARBI

p. 53

Invocation

**“TOI QUI FAIS ALTERNER LES NUITS
ET LES JOURS”**

p. 54

Le Hadith de la semaine

**LES DIX JOURS DE DHU AL-HIJJA :
UNE SAISON DE PROXIMITÉ DIVINE
ET DE RENOUVELLEMENT DE LA FOI**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 56

Mizan El-Qadhaya

**POURQUOI L'OBSERVATION DU CROISSANT
FAIT DÉBAT À RAMADHAN ET CHAWWAL,
MAIS PAS À DHOU AL-HIJJA ?**

PAR CHEIKH YOUNES LARBI

p. 58

Hadiths apocryphes

LE MONDE, L'AU-DELÀ ET LES GENS D'ALLAH

PAR CHEIKH RACHID BENCHIKH

p. 60

À la découverte des mosquées du monde

**BAYT EL-AHZÂN, LA MOSQUÉE DU CHAGRIN
À MÉDINE**

PAR NOA ORY

p. 64

Les Mots voyageurs

ALGARADE

PAR NOA ORY

p. 65

Plumes en éveil : un livre coup de coeur

LA MECQUE, AU CŒUR DU PÈLERINAGE
ALI MAROK ET SLIMANE ZEGHIDOUR

p. 66

Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON

p. 67

Le citation de la semaine

“ON NE VOIT QU'HUMBLES REGARD”
IBN JUBAYR

p. 68

Événements à venir

À LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS







Le billet du Recteur

n° 110

AU-DELÀ DES LOIS, LA TENTATION DU SOUPÇON GÉNÉRALISÉ

Certains mots naissent dans les bibliothèques et finissent dans les tribunaux. Le mot « entrisme » est de ceux-là. Emprunté à la science politique, il désignait à l'origine une tactique bien précise : celle consistant à infiltrer une organisation de l'intérieur pour en prendre progressivement le contrôle. Le concept avait une utilité analytique. Il permettait de décrire des stratégies documentées, observables, attribuables à des acteurs identifiés. Il n'avait pas vocation à devenir une catégorie juridique. Et encore moins une catégorie pénale. Or c'est précisément ce glissement qui s'opère sous nos yeux.

La proposition de loi visant à lutter contre l'entrisme islamiste, adoptée par le Sénat le 5 mai 2026 et désormais transmise à l'Assemblée nationale, en offre l'illustration la plus nette. Il faut en prendre la mesure avec sérieux, sans passion, mais sans naïveté non plus. C'est précisément parce que ce texte est encore en chemin, et que les députés vont l'examiner à leur tour, qu'il est permis d'en parler – non pour le combattre, mais pour l'éclairer.

Depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le droit administratif français s'est considérablement durci à l'égard des associations, des lieux de culte et des structures éducatives.

Je n'ai jamais contesté la légitimité de lutter contre les appels à la haine, les financements opaques, les pressions exercées sur des individus au nom d'une interprétation rigoriste de la religion, ni même les stratégies de dissimulation idéologique lorsqu'elles sont établies par des faits précis, objectivables et contradictoirement examinés.

Ces combats sont nécessaires. Ils relèvent du devoir de l'État républicain, et je les soutiens sans ambiguïté. Ce qui m'inquiète n'est pas là.

Ces combats sont nécessaires



Ce qui m'inquiète, c'est la question que personne ne pose franchement : comment prouve-t-on l'« entrisme » ? À partir de quels indices ? Selon quels critères l'administration va-t-elle qualifier une association, un réseau, une structure de formation d'« entristes » ?

Le nouvel article 423-1 du code pénal, que le texte adopté par le Sénat veut créer, punit de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'œuvrer, de manière concertée, à conduire un organisme à des pratiques contraires aux règles légalement édictées, – et c'est ici que tout se joue – « dans le but de porter gravement atteinte aux principes de la République ».

Le délit ne se constitue donc pas seulement par un acte ; il se constitue par le but que l'on prête à cet acte. Or un but est une chose intérieure. Il s'établit moins par des preuves que par une interprétation.

C'est là que réside l'imprécision troublante : la loi vise une intention, une stratégie supposée, un projet attribué à des acteurs qui, pour la plupart, n'ont pas été condamnés pour des faits objectivement répréhensibles au sens du droit en vigueur.

Or le droit, précisément, ne sanctionne pas les intentions.

Il sanctionne des comportements.

Cette distinction n'est pas un détail technique : elle est le fondement même de l'État de droit.

Toute la tradition juridique française, héritée de l'exigence de prévisibilité de la loi pénale, repose sur cette prudence : on ne condamne pas une disposition d'esprit, une appartenance supposée ou une inquiétude diffuse, mais des actes définis avec précision.

Je comprends la logique du projet gouvernemental tel qu'il se dessine.

Il s'inscrit dans une continuité administrative, il repose sur des critères de comportement plutôt que d'appartenance, et il prévoit un contrôle juridictionnel.

On peut en discuter les effets, on peut souhaiter qu'il soit précisé, mais sa philosophie reste, à ce stade, dans les limites d'un droit de police préventif classique, sous réserve que le juge joue pleinement son rôle.

Je veux être ici d'une parfaite honnêteté, car la précision oblige aussi celui qui réclame la précision.

Le délit de l'article 423-1, dans sa rédaction, ne nomme aucune religion.

Il est écrit en termes neutres : il pourrait viser n'importe quel organisme et n'importe quelle idéologie.



Une contradiction qui me trouble

Cette neutralité du dispositif mérite d'être saluée, et je la salue sans réserve.

Mais elle révèle, du même coup, une contradiction qui me trouble.

Car si le corps du texte ne nomme aucune religion, son intitulé, lui, en suggère une seule à travers sa déviation politico-idéologique : il s'agit, mot pour mot, de lutter contre l'« entrisme islamiste ».

Un texte dont le titre désigne indirectement une confession et dont le dispositif n'en désigne aucune place le lecteur, le juge et l'administration devant une ambiguïté lourde de conséquences : le titre oriente le regard là où le texte prétend ne pas le porter.

Le droit pénal, qui exige des définitions claires et prévisibles, ne peut pas non plus se construire sur des notions aussi malléables que l'atteinte à la « cohésion nationale » ou à la « forme républicaine des institutions », sauf à donner à l'administration et au juge une marge d'appréciation très large, dont l'exercice risque, dans les faits, d'être perçu comme inégal.

Et c'est là que le danger est profond. Non pas le danger d'une loi mauvaise en soi, mais le danger d'une culture qui s'installe : celle du soupçon généralisé.

Lorsque la loi nomme une menace en la rattachant à une catégorie religieuse ou idéologico-religieuse, elle envoie un signal qui dépasse largement le texte lui-même. Elle donne le sentiment, dans les institutions, les préfetures, les administrations scolaires, les collectivités locales, qu'il faudrait désormais regarder d'abord de ce côté-là.

Or un signal politique finit toujours, tôt ou tard, par devenir une habitude administrative.

J'ai rencontré des responsables associatifs, des imams, des enseignants bénévoles, des directeurs d'écoles coraniques du samedi matin, qui accomplissent un travail remarquable de transmission, d'intégration et de civisme discret.

Beaucoup redoutent désormais qu'une erreur administrative, une comptabilité imparfaite, un financement pourtant légal ou une formulation maladroite suffisent à faire naître un soupçon disproportionné.

Cette inquiétude n'est pas entièrement irrationnelle. Elle découle mécaniquement d'un environnement juridique qui multiplie les motifs d'intervention administrative sans toujours en préciser clairement les limites.

La confiance entre les institutions et les citoyens musulmans de ce pays n'est pas un luxe. C'est une condition de la cohésion républicaine réelle, par opposition à la cohésion républicaine proclamée. On ne construit pas cette confiance avec des textes qui donnent le sentiment de désigner une tradition religieuse comme un problème à surveiller prioritairement. On la construit en distinguant rigoureusement, dans la loi comme dans la pratique, ce qui relève de la menace réelle et ce qui relève de la différence assumée.

Cette distinction, je veux le dire clairement, n'est pas hors de portée. Elle peut être pensée, écrite, garantie. Combattre l'islam politique – cette instrumentalisation de la foi à des fins de pouvoir, que je récuse moi-même fermement parce qu'elle trahit l'esprit même de l'islam – n'exige nullement de placer sous surveillance l'ensemble des musulmans de France.

Ces deux objectifs ne s'opposent pas : ils se renforcent. Une lutte précise et bien ciblée contre les dérives idéologiques est d'autant plus efficace qu'elle ne disperse pas le re-

Le danger d'une culture qui s'installe : celle du soupçon généralisé



regard de l'État sur des millions de citoyens paisibles. C'est pourquoi je ne me contente pas d'exprimer une inquiétude : je veux, dans le même mouvement, formuler une proposition.

Protéger les citoyens en sanctionnant les dérives

J'appelle les pouvoirs publics, avec respect et sans esprit de défiance, à ne pas s'arrêter au seul versant répressif de leur action.

Toute loi qui désigne une menace devrait, dans le même texte, énoncer une garantie. Si le législateur estime nécessaire de nommer et de sanctionner les dérives de l'islam politique, qu'il inscrive en regard, avec la même solennité, le principe selon lequel l'appar-



**Toute loi qui désigne
une menace devrait énoncer
une garantie**

tenance à la religion musulmane, la pratique d'un culte, la fréquentation d'une mosquée ou la transmission d'une foi ne sauraient en elles-mêmes fonder aucun soupçon. Ce qui n'est pas écrit dans la loi finit toujours par dépendre de l'humeur du moment ; ce qui y est inscrit demeure.

Je veux reconnaître, avec la même franchise, que le texte adopté par le Sénat n'ignore pas entièrement cette exigence. Plusieurs de ses dispositions comportent des garanties réelles, et il serait injuste de ne pas le dire.

L'article 5 prévoit qu'une procédure contradictoire précède toute opposition à la construction d'un lieu de culte.

L'article 7 ménage à une association la possibilité de présenter ses observations avant que ne lui soit retirée une subvention.

L'article 8 confie au juge judiciaire, et non à la seule administration, la désignation d'un curateur et le contrôle du devenir des biens après une dissolution.

Ce sont là des points d'équilibre que je salue, car ils témoignent d'un souci du droit. Mais ces garanties demeurent dispersées : chacune protège un acte particulier — une construction, une subvention, une dissolution — sans qu'aucune ne protège la personne du fidèle elle-même.

Il manque, en amont de tous ces articles, le principe qui les relierait et leur donnerait leur sens.

Ce principe manquant, le voici tel que je l'imagine : une disposition générale, placée en tête de la loi, affirmant clairement qu'aucune des mesures qu'elle institue ne peut être

fondée, même indirectement, sur la seule appartenance religieuse, sur la pratique d'un culte ou sur la fréquentation d'un lieu de prière, et que la qualification d'une atteinte aux principes de la République suppose toujours des faits établis, datés et vérifiables, examinés contradictoirement.

Une telle clause ne retire rien à l'État de ses moyens d'agir contre les dérives réelles.

Elle ne fait que nommer une frontière — celle qui sépare le combat légitime contre l'islam politique de la mise en suspicion d'une foi.

Et ce qui est nommé dans la loi protège mieux que ce qui est laissé à l'appréciation des circonstances.

À cette clause de principe pourrait s'ajouter une garantie de suivi.

Car une loi juste dans ses termes peut devenir injuste dans son usage, et seul un regard extérieur et régulier permet de corriger cette dérive avant qu'elle ne s'installe.

Le législateur pourrait confier à une autorité indépendante, ou demander au Gouvernement, le soin d'établir chaque année un bilan de l'application de ces dispositions : combien de procédures engagées, sur quels fondements, avec quelles suites devant le juge.

Un tel rendez-vous annuel n'est pas une défiance envers l'administration ; c'est l'honneur d'une démocratie que de regarder ses propres lois à l'épreuve des faits.

La Grande Mosquée de Paris, pour sa part, n'entend pas se tenir à l'écart de ce travail.

**La Grande Mosquée de Paris
n'entend pas se tenir
à l'écart de ce travail**



Elle est prête, comme elle l'a toujours été, à apporter son concours loyal à la réflexion du législateur : par son expérience du terrain, par sa connaissance des associations culturelles, par sa contribution à la

formation des imams dans le respect du cadre républicain.

Critiquer sans rien proposer serait stérile ; proposer sans offrir sa main serait incomplet. Nous offrons l'une et l'autre.

Que l'on me comprenne bien. Je ne plaide pas contre l'État ; je plaide pour lui. Un État qui sait protéger ceux qu'il surveille n'affaiblit pas son autorité : il la fonde.

Les musulmans de France ne demandent pas un statut d'exception. Ils demandent ce que la République promet à chacun de ses enfants : que l'on réponde de ses actes, et de

ses actes seulement. Sanctionner fermement les dérives politiques d'une religion et protéger sereinement les fidèles de cette religion ne sont pas deux exigences contraires. C'est, au contraire, la même fidélité à l'esprit de justice.

Je ne demande pas l'indulgence envers ceux qui appellent à la haine ou cherchent à déstabiliser les institutions. Je demande la précision. La précision des textes, la précision des critères, la précision des procédures. C'est à ce prix que la loi reste un instrument de justice et non un outil de suspicion.

Les mots font les lois. Et les lois façonnent les cultures politiques. Prenons garde à ce que nous nommons, et à la façon dont nous le nommons.

À Paris, le 18 mai 2026

CHEMS-EDDINE HAFIZ

Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Ph © RussieseO



LIBERTE . EGALITE . FRATERNITE



Focus

sur une actualité

CE QUE LE LÉGISLATEUR QUALIFIE D'« ENTRISME ISLAMISTE » :

DEUX TEXTES, UNE MÊME CIBLE

PAR NOA ORY

Depuis la loi dite « séparatisme » de 2021, le législateur français n'a cessé d'étendre son arsenal contre ce qu'il nomme les atteintes aux principes républicains. Deux nouveaux textes s'inscrivent aujourd'hui dans cette trajectoire : le projet de loi porté par Laurent Nuñez et la proposition de loi défendue par Bruno Retailleau, adoptée par le Sénat. Ils partagent un objectif affiché, mais divergent profondément par leurs méthodes, leur précision juridique et les risques qu'ils font peser sur les libertés associatives et la liberté de culte.

2021 : le socle d'une législation en accélération

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, surnommée loi « séparatisme », a posé les fondations de cette architecture législative. Elle a renforcé les conditions de dissolution des associations, étendu le contrôle des financements étrangers, institué le « contrat d'engagement républicain » pour les associations subventionnées et encadré les cultes de manière inédite depuis la loi de 1905. En pratique, de nombreuses décisions d'application ont visé des structures musulmanes : fermetures administratives, retraits d'agrément, pressions sur les financements, alimentant le sentiment d'un impact particulièrement fort sur ces acteurs.

Les deux textes actuels prolongent ce mouvement. Ils ne partent pas de zéro : ils s'appuient sur un droit administratif déjà durci pour

en franchir un nouveau palier.

Nuñez : la logique de police administrative

Le projet de loi gouvernemental se présente comme un texte à vocation générale, visant « toutes les formes de séparatisme et d'entrisme » sans désigner explicitement une confession. Cette généralité lui confère une apparence de neutralité juridique : les critères retenus sont, en droit, des critères de comportement (noyautage, contournement des règles communes, pression organisée sur des institutions) et non des critères d'appartenance religieuse.

Concrètement, le texte prévoit un nouveau motif de dissolution des associations pour « entrisme », le gel des avoirs, l'interdiction d'activité de structures étrangères actives sur le territoire national, le renforcement de la transparence comptable associative et des dispositions sur certaines publications jugées dangereuses. Le centre de gravité reste administratif : c'est le ministre de l'Intérieur et les préfets qui qualifient, décident et agissent, sous contrôle a posteriori du juge administratif. La marge d'appréciation laissée à l'exécutif est réelle, ce qui appelle un contrôle attentif du juge, mais le texte s'inscrit dans la continuité du droit existant.

Retailleau : quand la loi nomme ce qu'elle cible

La proposition de loi sénatoriale fait un choix différent, et ce choix n'est pas anodin juridiquement. Son intitulé même, « lutter contre l'entrisme islamiste », désigne une catégorie idéologico-religieuse déterminée comme objet

principal du dispositif. Dans la tradition du droit républicain français, qui pose le principe d'égalité devant la loi et protège la liberté de culte, une telle nomination marque un changement de méthode notable.

Sur le fond, le texte va plus loin que celui de Nuñez. Il introduit un nouveau délit (contestation de l'application de la loi lorsqu'une telle contestation porterait « gravement atteinte à la cohésion nationale ou à la forme républicaine des institutions »), ce qui déplace une partie du dispositif vers le champ pénal. Il prévoit également un encadrement renforcé des projets de lieux de culte, des pouvoirs accrus des préfets sur les structures accueillant des mineurs, et la possibilité de geler les ressources économiques des entités visées.

Or le droit pénal français exige, au nom du principe de légalité des délits et des peines, une définition suffisamment claire et prévisible des comportements interdits. Des notions comme « cohésion nationale » ou « forme républicaine des institutions » sont des catégories d'interprétation délicate, d'autant plus lorsqu'elles servent de base à une incrimination. La question se pose alors : où s'arrête la critique religieuse, morale ou militante du droit positif, et où commence le comportement répréhensible ? La proposition Retailleau ne le dit pas avec la précision qu'exige normalement le droit pénal. Autrement dit, la façon dont la loi nomme une menace tend à structurer, dans la durée, ce qu'elle désigne comme cible légitime.

Ce que cela change concrètement

Pour les responsables de mosquées, les dirigeants associatifs et les acteurs éducatifs ou culturels musulmans, les deux textes peuvent produire des effets très concrets. Le projet Nuñez renforce les leviers disponibles sur la comptabilité associative, les subventions, les avoirs et les publications. La proposition Retailleau va potentiellement plus loin : elle peut affecter directement les projets de construction ou d'agrandissement de lieux de culte, les activités parascolaires, les cours de langue et les dispositifs d'aide aux devoirs organisés dans un cadre associatif.

Dans les deux cas, la difficulté principale tient à l'imprécision des notions centrales. L'« entrisme », stratégie diffuse de noyautage ou de contournement, laisse à l'administration une marge d'appréciation importante lorsqu'il s'agit de qualifier une structure. Et lorsque la loi ajoute à cette imprécision la désignation, même indirecte, d'une catégorie idéologico-religieuse particulière, le risque de confusion entre pratique religieuse ordinaire et menace pour l'ordre public devient structurel, non résiduel.

Une analyse juridiquement rigoureuse impose de distinguer fermement les faits objectivement répréhensibles (appel à la haine, financement illicite, pressions ou menaces) des catégories politiques plus larges utilisées dans le débat public. C'est à cette condition que l'on mesure exactement ce que ces textes changent, et pour qui.

Les deux textes sont encore en cours d'examen parlementaire. Leurs dispositions finales pourront différer des versions analysées ici. ■



Laïcité ~

67 | VIVRE LES TEMPS FORTS RELIGIEUX
DANS LE CADRE LAÏQUE

Par **Cheikh Khaled Larbi**

*Il est des frontières qui divisent les terres sans parvenir à séparer les âmes,
Et des croyances silencieuses qui demeurent debout même
au cœur des vacarmes et des drames.*

*Il est des hommes qui transforment chaque différence en champ d'opposition,
Et d'autres qui portent leur foi avec dignité, intelligence et élévation.*

La question de la laïcité occupe aujourd'hui une place centrale dans le débat français. Souvent invoquée, parfois mal comprise, tantôt instrumentalisée, tantôt idéalisée, elle demeure pour beaucoup un sujet de crispation où se mêlent peurs identitaires, tensions politiques et incompréhensions réciproques.

Pour une partie des musulmans vivant en France, la laïcité apparaît parfois comme un espace de suspicion permanente, pour d'autres, elle constitue au contraire le cadre permettant la coexistence des convictions dans une société pluraliste. Entre ces deux perceptions, le croyant est souvent appelé à trouver une voie d'équilibre : ni enfermement victimaire, ni dissolution de son identité spirituelle.

Or cette recherche d'équilibre rejoint profondément la vision coranique.

Le Coran ne construit pas la foi sur l'hystérie du conflit permanent. Il appelle au témoignage, à la justice, à la sagesse et à la fidélité aux engagements. Allah dit : « Ô vous qui avez cru ! Soyez fidèles à vos engagements. » (Sourate Al-Ma'ida, v.1). Et encore : « Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus à cause de votre religion. » (Sourate Al-Mumtahana, v.8).

Ces versets rappellent une vérité essentielle : la présence musulmane dans une société ne peut être fondée uniquement sur la logique de l'affrontement. La foi musulmane ne trouve pas son plein épanouissement dans l'obsession des conflits identitaires, elle prend racine dans la rectitude morale, la justice et une profonde élévation spirituelle. La laïcité française, dans son principe juridique originel, ne fut pas conçue pour effacer les religions, mais pour organiser la neutralité de l'État et garantir la liberté de conscience. L'article premier de la loi du 9 décembre 1905 affirme ainsi : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »



Cette phrase est capitale.

Elle rappelle que la laïcité, juridiquement, n'est pas l'interdiction du religieux dans la société, mais la séparation institutionnelle entre l'État et les cultes. Autrement dit : l'État ne gouverne pas les consciences, et les religions ne gouvernent pas l'État.

Pourtant, la difficulté contemporaine réside moins dans les textes eux-mêmes que dans les tensions culturelles, émotionnelles et symboliques qui entourent désormais toute visibilité religieuse. Le musulman français évolue souvent dans un climat où sa pratique peut devenir objet de débat : vêtements, alimentation, fêtes religieuses, demandes d'absences, organisation du culte ou pratiques au travail.

Face à cela, deux dérives opposées apparaissent fréquemment.

La première consiste à vivre dans une posture permanente d'assiégé. Toute difficulté devient alors preuve d'hostilité globale, toute tension confirmation d'un rejet irréversible. Or une communauté qui ne parle plus que pour se défendre finit parfois par oublier pourquoi elle croit.

La seconde dérive consiste au contraire à dissoudre toute profondeur spirituelle afin d'éviter le regard critique du monde. La foi devient alors discrète jusqu'à l'effacement, réduite à une appartenance culturelle sans véritable intériorité.

Le Coran propose une voie plus exigeante et plus noble : celle du juste milieu.

Le croyant est appelé à vivre pleinement sa foi tout en respectant le pacte social dans lequel il évolue. Cette idée rejoint profondément la tradition prophétique. Lorsque les musulmans migrèrent vers l'Abyssinie chrétienne, le Prophète ﷺ choisit pour eux un souverain réputé juste : le Négus. Ce choix révèle une sagesse fondamentale de la civilisation islamique classique : la coexistence n'est pas une faiblesse spirituelle ; elle peut devenir un espace de justice et de protection mutuelle.

Ainsi, vivre les temps forts religieux dans le cadre laïque demande aujourd'hui une maturité particulière.

Le Hajj, l'Aïd ou les mois sacrés ne devraient pas être réduits à des marqueurs identitaires ou à des sujets polémiques. Ce sont d'abord des moments de retour vers Dieu. Le pèlerinage commence dans le cœur avant de commencer sur les routes.

Le véritable défi contemporain n'est donc pas seulement de pratiquer sa foi ; il est de la pratiquer avec sagesse, dignité et intelligence collective. Cela suppose plusieurs responsabilités.

Responsabilité des croyants d'abord : connaître le cadre juridique, respecter les lois du pays, dialoguer avec sérénité, éviter les provocations inutiles, distinguer fermeté spirituelle et agitation émotionnelle. Le musulman ne doit pas céder à la brutalité du débat contemporain, où chaque désaccord devient immédiatement affrontement.





Mais responsabilité collective également : une société qui prétend garantir la liberté de conscience doit veiller à ce que les croyants ne soient pas enfermés dans une suspicion permanente. Car lorsqu'une société transforme continuellement certaines pratiques religieuses en problèmes publics, elle finit par produire des fractures plus profondes qu'elle ne prétend en résoudre.

La laïcité ne devrait pas devenir une religion de substitution exigeant l'effacement de toute transcendance visible. Elle devrait demeurer un principe d'équilibre permettant la coexistence des convictions dans le respect mutuel.

Le poète Alphonse de Lamartine écrivait : « Les grandes pensées viennent du cœur. »

Or une société qui assèche complètement la dimension spirituelle risque aussi d'assécher une partie de son humanité intérieure. Car l'homme ne vit pas uniquement de consommation, de politique ou de performance économique. Il cherche également le sens, la consolation, la transcendance et l'espérance.

L'islam, de son côté, enseigne que la diversité humaine fait partie de la sagesse divine : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous connaissiez. » (Sourate Al-Hujurât, v.13)

Le verset ne dit pas : « afin que vous vous annihiliez », ni « afin que vous vous craigniez », mais : « afin que vous vous connaissiez ».

Cette connaissance mutuelle exige autre chose que des slogans, des peurs ou des caricatures. Elle demande une intelligence morale capable de distinguer la foi authentique des excès, la pratique spirituelle des instrumentalisation politiques, et la dignité religieuse des radicalités bruyantes.

Dans un monde saturé de polémiques, la présence musulmane peut alors devenir non pas une crispation supplémentaire, mais un témoignage de profondeur, d'éthique et de stabilité intérieure.

Car le croyant ne porte pas seulement une identité, il porte une responsabilité morale devant Dieu et devant les hommes.

Et peut-être qu'au cœur des tensions de notre époque, la véritable fidélité spirituelle ne consiste ni à se dissoudre dans le monde ni à le combattre continuellement.

Elle consiste à demeurer fidèle à Dieu sans perdre la justice envers les créatures. Car il est des paroles qui attisent les fractures et prolongent les peurs, et d'autres qui élèvent les consciences, apaisent les cœurs et rapprochent les hommes malgré leurs différences et leurs douleurs. ■

Le soupçon dans les mots

PAR RACHID AZIZI

Depuis plusieurs années, certains mots occupent une place de plus en plus importante dans le débat public : « entrisme », « séparatisme », « mouvance des Frères musulmans ». On les entend dans les médias, dans les discours politiques, dans les débats télévisés. À force d'être répétés, ils finissent par installer une manière de regarder les choses, parfois même avant que les faits soient réellement examinés.

Au départ, ces termes renvoient pourtant à des réalités précises. L'« entrisme » désigne une stratégie politique organisée. Le « séparatisme » évoque une volonté de rupture avec le cadre commun de la Nation. Quant à la référence aux « Frères musulmans », organisation elle concerne une connue, étudiée depuis longtemps par les chercheurs et les spécialistes du monde arabe contemporain.

Le problème apparaît lorsque ces mots quittent le terrain de la précision pour devenir des catégories beaucoup plus larges. Peu à peu, ils ne servent plus seulement à désigner des comportements identifiés. Ils créent une ambiance, une suspicion diffuse, une façon d'interpréter des situations très différentes comme si elles relevaient toutes du même phénomène.

C'est là que le glissement devient sensible. Aujourd'hui, un engagement associatif, une présence visible dans un quartier, une pratique religieuse assumée, une demande liée à la foi ou même une parole publique portée par un musulman peuvent parfois être regardés à travers ce prisme. Le soupçon arrive alors plus vite que l'analyse.

La question précède parfois les faits eux mêmes.



Rachid Azizi est chroniqueur, auteur, déontologue, engagé sur les questions de justice sociale et de citoyenneté.

Le mot « entrisme » en donne un bon exemple. Dans certains débats, il suffit désormais qu'un musulman s'investisse dans une association, dans la vie scolaire ou dans une structure locale pour que l'idée d'une influence cachée soit évoquée.

L'engagement citoyen peut alors être perçu autrement selon l'identité de celui qui le porte. Ce déplacement du regard produit un malaise réel chez beaucoup de Français musulmans qui ont simplement le sentiment de participer à la vie du pays comme n'importe quel autre citoyen.

Le terme « séparatisme » a lui aussi progressivement changé de portée. Dans son sens initial, il désigne une rupture avec les règles communes. Pourtant, dans le débat public, la frontière devient parfois floue entre une idéologie de rupture et des pratiques religieuses ordinaires. Une tenue, une habitude alimentaire, une pratique spirituelle ou une demande d'aménagement peuvent alors être interprétées comme les signes d'un éloignement volontaire de la République.

Cette confusion nourrit une incompréhension profonde. Car la très grande majorité des musulmans en France vivent leur foi de manière

paisible, tout en partageant les mêmes préoccupations que l'ensemble des citoyens : le travail, l'éducation des enfants, la stabilité, le respect, la possibilité de vivre dignement dans le pays auquel ils appartiennent.

La question n'est donc pas de refuser tout débat. Une démocratie doit pouvoir identifier les dérives radicales, lutter contre les discours violents et surveiller les projets idéologiques qui cherchent à fragiliser le pacte républicain. Cette vigilance est légitime. Elle demande même de la clarté. Mais cette clarté suppose justement de nommer avec précision ce dont on parle.

Car lorsque les mots deviennent trop larges, ils finissent par englober des personnes qui n'ont rien à voir avec les réalités visées au départ. Et à force d'étendre le soupçon, une partie de la population peut avoir le sentiment d'être regardée moins comme des citoyens que comme une catégorie à surveiller.

La responsabilité du langage public devient alors essentielle. Les mots ont un poids. Ils influencent les regards, les comportements et parfois même les décisions politiques. Une parole imprécise peut fragiliser le lien collectif sans immédiatement qu'on s'en aperçoive.

À l'inverse, une parole juste permet de maintenir un équilibre précieux : protéger la société tout en préservant la confiance entre les citoyens.

C'est sans doute là l'enjeu le plus important. Une société solide sait faire la différence entre une menace réelle et une appartenance religieuse. Elle sait distinguer un projet idéologique d'une pratique spirituelle. Elle sait regarder ses citoyens pour ce qu'ils sont réellement, sans transformer des millions de vies ordinaires en sujets permanents de suspicion.

Dans le climat actuel, cette exigence de précision participe peut-être simplement d'une ambition essentielle : permettre à chacun de trouver sa place dans une société qui refuse les logiques de rejet et cherche encore les chemins d'une confiance partagée. ■



Nommer sans amalgamer : le risque d'un vocabulaire flou

PAR AMINE BENROCHD

Les mots du débat public ne se contentent pas de décrire la réalité : ils la découpent, la hiérarchisent et, parfois, la déforment. Depuis 2021, un lexique spécifique s'est imposé en France pour parler de l'islam dans la République. « Séparatisme », « entrisme », « mouvance des Frères musulmans » : ces termes prétendent désigner des phénomènes réels. Mais lorsqu'ils restent insuffisamment définis, ils élargissent silencieusement leur portée. Et ce glissement n'est jamais neutre : il déplace le soupçon bien au-delà de ce qu'il prétend viser.

Du séparatisme à l'entrisme : une frontière qui glisse

La loi de 2021 visait des groupes engagés dans la construction de contre-sociétés assumées, refusant explicitement certaines règles communes. Le phénomène était clairement observable.

Avec l'« entrisme », un seuil est franchi. Il ne s'agit plus seulement de comportements observables, mais d'une stratégie supposée de dissimulation visant à exercer une influence de l'intérieur. Or cette notion repose moins sur des faits établis que sur l'interprétation d'intentions. On quitte le terrain du vérifiable pour celui du plausible. Plusieurs interventions parlementaires en janvier 2026 ont d'ailleurs souligné l'absence de définition juridique stabilisée. Le droit se trouve ainsi sollicité pour qualifier ce que le langage politique lui-même ne parvient pas encore à circonscrire avec précision.

La « mouvance » comme catégorie extensible

Le rapport du ministère de l'Intérieur de mai 2025 introduit la notion de « mouvance frériste », en distinguant un noyau organisé d'un en-



Ph © Loïc Alejandro

vironnement plus large. Cette distinction est pertinente. Mais dans le débat public, elle tend à s'effacer. Le terme de « mouvance » agit alors comme un filet aux mailles larges. Il finit par englober non seulement des acteurs porteurs d'un projet structuré, mais aussi des individus ou des associations partageant des références religieuses communes, fréquentant les mêmes lieux de culte ou participant à des activités parfaitement licites.

Quand le soupçon devient un cadre ordinaire

Ce glissement produit des effets concrets. Des responsables associatifs ont fait état de relations plus incertaines avec certaines institutions, non en raison de manquements établis, mais de suspicions liées à leur environnement. Des pratiques religieuses ordinaires peuvent ainsi être requalifiées comme indices d'appartenance.



Ph © Omar Boulkroum

Le soupçon cesse alors d'être ponctuel : il devient une manière d'interpréter les comportements ordinaires.

Le Prophète ﷺ a mis en garde contre cette dérive : « Prenez garde au soupçon, car le soupçon est le plus grand des mensonges » (rapporté par Al-Bukhari et Muslim).

Ce que le soupçon transforme

Cette évolution dépasse les seules dimensions juridiques ou sociales. Elle touche au cœur de l'expérience spirituelle. Lorsque la simple visibilité de la foi devient suspecte, le croyant ordinaire ne perçoit plus pleinement l'espace public comme un cadre neutre, mais comme un lieu où sa légitimité peut être interrogée.

La pratique ne disparaît pas, mais elle se transforme. Elle peut perdre une part de sa spontanéité, s'accompagner d'une forme de retenue, voire d'une vigilance nouvelle dans les espaces publics et associatifs. L'engagement devient plus prudent, non en raison d'une faute, mais d'un regard perçu comme incertain.

Chez les plus jeunes, cette dynamique crée une tension difficile à résoudre. Certains peuvent être tentés d'atténuer les signes de leur identité religieuse pour éviter toute suspicion ; d'autres choisissent au contraire de les affirmer davantage. Dans les deux cas, un équilibre fragile se trouve altéré : celui d'une pratique vécue avec naturel et confiance dans le cadre commun.

Ce que nommer exige

Nommer l'islamisme politique reste nécessaire. Mais nommer exige de définir, et définir suppose de distinguer. Le législateur doit tracer une ligne claire entre l'organisation qui cherche à subvertir les institutions et le citoyen qui prie cinq fois par jour, élève ses enfants selon ses convictions et vote selon sa conscience.

Plusieurs observateurs l'ont rappelé : il est essentiel de distinguer les menées islamistes d'une pratique de l'islam pleinement compatible avec la République. Encore faut-il que cette distinction soit traduite avec précision dans les catégories juridiques et les pratiques administratives.

La République ne se défend pas en se brouillant

Un cadre imprécis produit un double effet : il affaiblit l'action publique en diluant ses cibles et expose des acteurs parfaitement légaux à des formes de suspicion injustifiées. À terme, c'est la lisibilité même de la norme qui s'en trouve altérée. Le véritable enjeu est donc clair : comment nommer sans étendre, comment qualifier sans amalgamer. Cela suppose un travail exigeant de définition, moins visible qu'un affichage politique mais essentiel à la solidité de l'État de droit. Car une République sûre d'elle-même ne laisse pas ses catégories dériver. Elle sait ce qu'elle nomme – et, surtout, ce qu'elle refuse de confondre. ■



Actualités

de la Grande Mosquée de Paris

du 14 au 20 mai 2026

18
mai

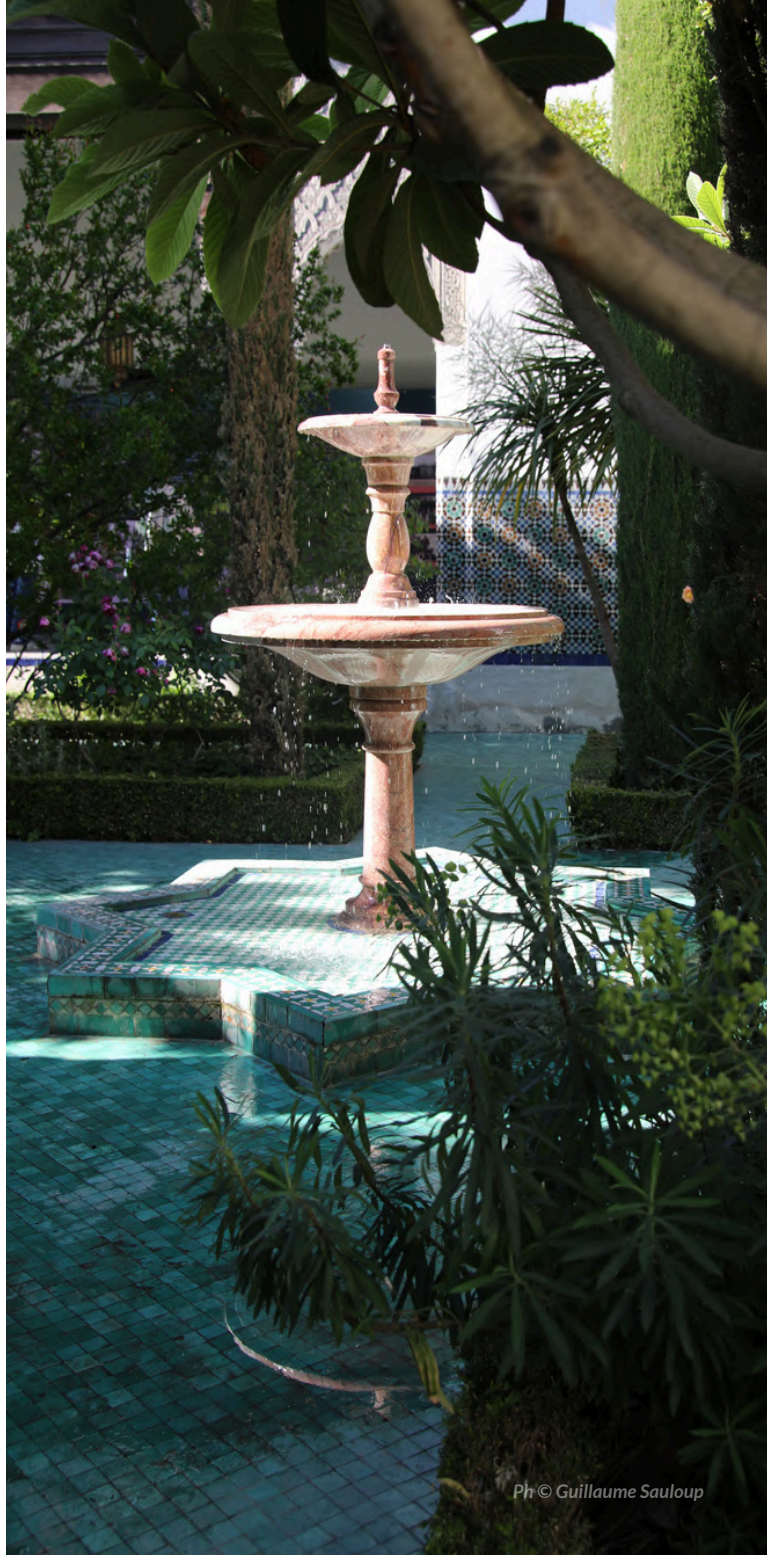
Date de l'Aïd al-Adha 2026-1447/H en France

La commission religieuse de la Grande Mosquée de Paris informe les fidèles que le croissant lunaire de Dhul-Hijjah a été observé dimanche soir. Ce lundi 18 mai 2026 est le premier jour du mois.

La commission religieuse de la Grande Mosquée de Paris annonce par conséquent que le jour de Arafat aura lieu le mardi 26 mai 2026 et que la date de l'Aïd al-Adha est fixée au MERCREDI 27 MAI 2026.

Ce jour-là, la Grande Mosquée de Paris organisera deux prières de l'Aïd afin d'accueillir les nombreux fidèles dans les meilleures conditions : 1ère prière à 7h30 ; 2ème prière à 8h15
L'Aïd al-Adha rappelle la pureté de la foi du prophète Ibrahim (Abraham) — paix sur lui — confronté à l'épreuve du sacrifice : elle porte les plus hautes valeurs de piété et de générosité.

La Grande Mosquée de Paris souhaite ses meilleurs vœux à tous les musulmans. Que cette grande fête soit un jour de prière, de joie et de retrouvailles familiales, vécu dans un esprit de fraternité et d'unité au sein de la communauté nationale.



Ph © Guillaume Sauloup

18
mai

Disparition d'Ofer Bronchtein

Le recteur Chems-eddine Hafiz : "J'apprends avec tristesse le décès de mon cher ami Ofer Bronchtein, homme de dialogue et artisan infatigable de la paix au Proche-Orient. Nous partageons lui et moi bien davantage que des combats communs : une même idée de la fraternité humaine, une même fidélité au dialogue lorsque d'autres choisissent le vacarme, une même conviction que la paix n'est jamais une faiblesse mais une exigence de civilisation".



Visite d'adieu de Son Excellence l'ambassadeur d'Arabie Saoudite

Le recteur Chems-eddine Hafiz a reçu la visite d'adieu de Son Excellence Monsieur Fahad Al Ruwaily, ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite en France.

Il lui a remis la médaille d'Honneur de la Grande Mosquée de Paris afin de le remercier des relations constantes et constructives qu'ils ont entretenues, pour le bien de plusieurs projets menés par notre institution ces dernières années.

L'ambassadeur a visité l'exposition des œuvres de Marine Oussedik sur le cheval arabe, qui se tient en ce moment à la Mosquée de Paris.



Ph © Guillaume Sauloup



Attaque meurtrière d'un centre islamique de San Diego, aux États-Unis

La Grande Mosquée de Paris fait part de son total effroi à la suite de la fusillade qui a ciblé une mosquée de San Diego, en Californie, et tué trois personnes. Nous prions pour les victimes innocentes de cette attaque ignoble, que les autorités locales ont qualifiée de « crime de haine » islamophobe.



Quand le crayon trace la silhouette du cheval arabe

Nouvel atelier de dessin ce mercredi avec l'artiste Marine Oussedik, à l'occasion de ce mois de mai placé sous le signe de la découverte du cheval arabe à la Grande Mosquée de Paris. Retrouvez aussi l'exposition 'Chevaux du vent' de Marine Ous-sedik jusqu'au 28 mai.



Ph © Guillaume Sauloup

L'Émir Abdelkader et le cheval arabe : un lien raconté par François Pouillon

Après celle donnée la semaine dernière par Xavier Guibert, une nouvelle conférence consacrée au cheval arabe : François Pouillon, anthropologue réputé, nous a raconté l'attachement de l'Émir Abdelkader à ce noble animal. En compagnie de Jean-Louis Gouraud, il nous a livré ses recherches précieuses sur la culture hippologique de l'émir, basées sur les nombreux textes que ce dernier a rédigé sur le sujet, donnant aussi à voir comment les représentations de l'émir à cheval témoignent de son parcours, de la lutte contre la conquête coloniale jusqu'à ce qu'il soit institué comme héros fondateur de l'Algérie indépendante.



émir Abd el-Kader
général Eugène Daumas

Dialogues sur l'hippologie arabe

Les chevaux du Sahara et les mœurs du désert
édition intégrale établie par François Pouillon



Paroles du Minbar

LE RÉSUMÉ DU PRÊCHE DU VENDREDI A L'OMBRE DES DIX JOURS BÉ- NIS : LA FERVEUR DU CROYANT ET LE SOUCI DE LA COMMU- NAUTÉ

15
mai

Par Cheikh Rachid Benchikh

Louange à Allah qui a honoré Ses serviteurs par des saisons de bienfaits, où les miséricordes descendent, les fautes sont pardonnées et les bonnes œuvres multipliées. Je témoigne qu'il n'est de divinité digne d'adoration qu'Allah, Seul et sans associé, et que notre Prophète Mohamed est Son serviteur et Son Messenger. Qu'Allah répande sur lui Sa grâce et Sa paix, ainsi que sur sa famille, ses Compagnons et ceux qui suivent sa voie jusqu'au Jour dernier.

Serviteurs d'Allah, craignez votre Seigneur et gardez à l'esprit que cette vie n'est qu'une étape. Réussira véritablement celui qui se remet en question, se corrige et prépare ce qui l'attend après la mort.

Ô bien-aimés du Messenger d'Allah : la foi sincère ne se réduit ni à des paroles ni à une appartenance revendiquée. Elle est une lumière qui s'enracine dans le cœur puis se manifeste dans la conduite. El-Hasan El-Basri, qu'Allah lui fasse miséricorde, disait : « La foi ne consiste pas en de simples souhaits, mais en une conviction ancrée dans le cœur et confirmée par les actes. »

La foi et les œuvres vertueuses sont deux dimensions inséparables. Allah les réunit dans Son Livre : « Ceux qui ont cru et accompli les bonnes œuvres auront pour demeure les jardins du Firdaws. » Il dit également : « Par le Temps ! L'être humain est certes en perdition, sauf ceux qui ont cru et accompli les bonnes œuvres. » Et Il promet : « Quiconque accomplit une bonne œuvre, homme ou femme, tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une belle vie et Nous les récompenserons selon le meilleur de ce qu'ils accomplissaient » (En-Nahl : 97).



Ph © Omar Boulkroum

Les bonnes œuvres, Ô serviteurs d'Allah, désignent tout ce qu'Allah agrée, en paroles ou en actes, dans le cœur comme dans les membres. Elles sont la preuve vivante de la sincérité de la foi, et leur finalité est d'élever le croyant vers la servitude pure : vertueux en lui-même, bienfaiteur envers autrui, actif dans sa société, portant en son cœur la certitude et la traduisant en miséricorde, en équité et en bienveillance.

Ô serviteurs d'Allah : Allah a accordé à certaines œuvres des moments privilégiés où leur mérite est plus grand. Parmi ces temps bénis figurent les dix premiers jours de Dhu el-Hijja, ces « jours connus » par lesquels Allah a juré : « Par l'Aube ! Et par les dix nuits ! ». Le Prophète ﷺ a dit : « Il n'est pas de jours où les bonnes œuvres soient plus chères à Allah que ces dix premiers jours. » (El-Boukhari). Et dans un autre hadith : « Multipliez-y la proclamation de Son unicité, Sa glorification et Sa louange. » (Ahmad).

Ces jours doivent leur mérite exceptionnel au fait qu'ils réunissent de nombreuses grandes adorations : le pèlerinage, le jeûne, la prière, l'aumône et le rappel d'Allah. Ils comptent aussi le jour de Arafa, l'un des plus nobles jours auprès d'Allah.

Ô serviteurs d'Allah : la bonne œuvre ne se limite pas aux actes d'adoration individuels. Son champ est vaste et englobe tout ce qui sert le bien commun et soulage les souffrances. Parmi les œuvres les plus nobles figurent celles qui réalisent l'intérêt général : dire une parole juste, donner avec générosité, éveiller les consciences, secourir les opprimés et venir en aide aux éprouvés.

Cela concerne tout particulièrement nos frères et sœurs en Palestine, au Soudan, au Yémen et au Liban, ainsi que tous les lieux où les guerres frappent les innocents. Ces œuvres unissent la sincérité de la foi à une juste compréhension des réalités de notre temps, et réalisent les grandes finalités de la Loi divine : préserver la vie, protéger la dignité humaine et porter secours à ceux qui souffrent. Le Prophète ﷺ a dit : « Le meilleur des hommes est celui qui est le plus utile aux hommes. »

DEUXIÈME PRÊCHE

Ô mes frères et mes sœurs, craignez Allah et sachez que l'une des meilleures manières de profiter de ces dix jours est d'honorer les rites d'Allah, de multiplier Son rappel et de revenir à Lui avec sincérité. Multipliez la prière, l'aumône, le jeûne surrogatoire, la récitation du Coran, la bienfaisance envers les parents et l'aide aux nécessiteux. Ces jours sont peu nombreux, mais d'une valeur immense : les degrés y sont élevés et les bonnes œuvres y sont multipliées.

L'adoration ne se limite pas à l'apparence des actes. Sa véritable finalité est ce qu'elle fait naître dans les cœurs comme piété, dans les comportements comme droiture, et dans la société comme miséricorde, solidarité et vertu. Mon noble frère, ma distinguée sœur, nous qui vivons parfois loin de nos proches et de nos patries, souvenons-nous que nous ne représentons pas seulement nos personnes : nous représentons l'islam et le noble Prophète Mohamed ﷺ. Soyons donc les meilleurs ambassadeurs de l'islam : par nos mœurs avant nos discours, par notre intégrité avant nos slogans, par la beauté de notre conduite envers tous les hommes. Allah dit : « Dites aux gens des paroles belles. ». Et le Prophète ﷺ nous enseigne : « Le plus parfait des croyants en foi est celui qui a le plus beau caractère. ». Parmi les grandes finalités de notre religion figurent la préservation de la dignité humaine, la miséricorde entre les créatures et l'éloignement du mal. Soyons des clés de bien : un beau comportement peut ouvrir un cœur, et une conduite sincère parler plus fort que de longs discours.

Ô Allah, fais de ces jours bénis une miséricorde pour tous les opprimés. Protège les habitants de Ghaza, du Soudan et du Liban. Secours Ghaza, nourris ceux qui ont faim, rassure ceux qui ont peur, guéris les blessés, accepte les martyrs et lève le siège qui les accable. Sois pour eux le Protecteur, le Secours et le Refuge, Ô Seigneur des mondes.

Ô Allah, préserve l'ensemble des terres musulmanes. Préserve la France, son peuple et tous ceux qui y résident. Fais-en une terre de sécurité, de paix, de coexistence et de prospérité. Gloire à

Ton Seigneur, le Seigneur de la puissance. Louange à Allah, Seigneur des mondes.

Et accomplissez la prière.



Récits célestes

87 | « JE ME SUIS HÂTÉ VERS TOI, SEIGNEUR, POUR QUE TU SOIS SATISFAIT »

Par Cheikh Abdelkader Belabdi

Moïse, que la paix soit sur lui, n'était point en retard au rendez-vous... il s'était simplement pressé d'y parvenir. Il laissa son peuple derrière lui et s'en alla vers la montagne, devant ses propres pas, emporté par le désir ardent de la rencontre, jusqu'à ce qu'Allah, Exalté soit-Il, lui demandât : « Qu'est-ce qui t'a fait te hâter loin de ton peuple, Ô Moïse ? » Et la réponse vint, sincère, portant la chaleur de l'amour bien plus que la justification de la précipitation : « Je me suis hâté vers Toi, Seigneur, pour que Tu sois satisfait. »

C'est ici que commence le récit, à partir d'un sens qui paraît beau en apparence: l'élan ardent de se rapprocher d'Allah. Mais le Coran ne s'arrête point à la seule beauté de ce désir, il dévoile bien davantage : comment Allah éduque l'homme par la patience tout autant qu'il l'éduque par l'amour.

Moïse, que la paix soit sur lui, se rendait à un rendez-vous sacré, en un temps qu'Allah avait élu pour la parole, la Révélation et la réception du message. Ces quarante jours n'étaient point une période anodine, Allah, exalté soit-Il, en avait fait un temps de formation et d'élévation spirituelle. C'est pourquoi Il dit : « Nous avons assigné à Moïse trente nuits, puis Nous les avons complétées par dix. »

Car certaines significations ne se donnent point d'un seul coup, et certains cœurs ne mûrissent



que dans l'attente. Comme si le temps, en cette circonstance, n'était pas un simple cadre extérieur aux événements, mais faisait partie intégrante de l'éducation elle-même.

Mais tandis que Moïse, que la paix soit sur lui, gravissait la montagne, autre chose se produisait derrière lui. Un peuple qui n'avait pas encore appris à vivre le vide, ni à endurer le temps de l'attente. L'absence se prolongea, l'inquiétude envahit les cœurs, et ils se troublèrent, se précipitèrent vers la certitude immédiate, réclamant quelque chose de tangible pour combler le manque laissé par l'attente. C'est là que commença l'épreuve du veau.

Ce récit révèle, entre autres enseignements, combien l'être humain peut vaciller lorsque sa patience s'affaiblit au cœur du temps de l'attente.

Dans le Coran, les jours ne s'écoulent pas toujours comme un simple temps qui passe, ils sont un terrain d'éducation. C'est pourquoi les mois sacrés en islam ne furent pas de simples dates à connaître, mais des temps dans lesquels il est demandé à l'homme de vivre différemment. Le tumulte s'y atténue, le cœur s'y examine lui-même, et l'homme apprend à différer certains désirs, à discipliner ses élans, à comprendre que tout ce qui est convoité ne s'obtient pas immédiatement.

C'est de là que l'on comprend pourquoi le pèlerinage, le plus grand des temps forts de l'Islam est lié à la patience, à l'attente, au dépouillement et à la longueur du chemin. Le pèlerinage n'est pas seulement un déplacement géographique, c'est une sortie momentanée du rythme précipité de la vie vers un autre temps, où l'homme apprend à ralentir son âme quelque peu, afin de se mettre à l'écoute de lui-même.

Dans un monde qui ne connaît presque plus le ralentissement, où les choses se mesurent à la rapidité de l'accès, et où les désirs se réduisent à la réponse immédiate, ce sens paraît plus nécessaire que jamais. L'homme contemporain vit sous la pression de la hâte perpétuelle : l'information, les écrans, les messages, les résultats instantanés, au point que l'attente elle-même est devenue un lourd fardeau à porter.

Pourtant, la révélation divine offre une conception différente du temps. Tout retard n'est pas une privation, et toute attente n'est pas un vide. Car certains temps sont ceux où Allah, exalté

soit-Il, éduque l'être humain avant de lui accorder ce qu'il désire.

C'est pourquoi l'erreur dans l'histoire de Moïse, que la paix soit sur lui, ne fut pas seulement une précipitation individuelle, mais une incapacité collective à supporter le temps sans succomber à la tentation. Et lorsque sa patience s'épuise, l'homme cherche parfois refuge dans l'immédiat et l'éclatant, pour donner forme au vide que l'inquiétude laisse en lui.

C'est ainsi que le récit transcende son époque révolue pour se rapprocher de l'homme en tout temps. Car chaque époque a ses choses promptes et brillantes, qui promettent à l'homme la sérénité immédiate, tandis que la foi véritable requiert tout autre chose : du temps, de la patience et une progression graduelle.

C'est pourquoi les mois sacrés apparaissent, dans leur sens profond, comme une invitation à renouer avec le temps d'une manière plus apaisée. Non de simples saisons que l'on emplit de rites, mais des temps où l'intériorité se remet en ordre, afin que l'être humain ne demeure point captif de cette hâte qui consume son existence sans lui offrir la sérénité.

Et Moïse, que la paix soit sur lui, n'était pas loin de cet enseignement. Car celui qui dit : « Je me suis hâté vers Toi, Seigneur, pour que Tu sois satisfait » portait dans son élan, la sincérité de l'amour, mais la Révélation enseigne, à travers ce récit, que certains sens ne s'accomplissent que dans la patience, au sein du temps qu'Allah, exalté soit-Il, choisit.

Ainsi, le temps sacré cesse d'être une simple période différente dans le calendrier, pour devenir une manière différente de vivre. Une manière où l'homme apprend que certaines proximités ne s'atteignent pas par la précipitation, et que le cœur, à l'instar de la terre, a parfois besoin d'un temps entier pour se préparer à accueillir ce qui doit y être semé. ■

LE SAVIEZ VOUS?

92

POURQUOI CERTAINS MOIS SONT-ILS SACRÉS EN ISLAM ?

Par Cheikh Khaled Larbi

*Il est des saisons qui traversent le ciel
sans toucher les hommes,
Et d'autres qui traversent les hommes
avant même de traverser le temps.
Il est des heures qui consomment les corps
dans le bruit du monde,
Et d'autres qui rallument les âmes
dans le silence profond.*

Le temps moderne court, calcule, accélère et dévore. L'homme contemporain vit entouré d'horloges, mais privé d'horizon intérieur. Chaque minute doit produire, chaque instant doit servir, chaque journée doit être remplie. Nous avons appris à mesurer le temps, nous avons presque oublié comment l'habiter.

✓ Le Coran nous parle du temps

Le Coran, lui, ne considère jamais le temps comme une matière vide. Il en fait un signe. Une pédagogie. Une révélation silencieuse. Dieu jure par l'aube, par le matin, par la nuit lorsqu'elle enveloppe, par le temps lui-même : non pour magnifier les heures en elles-mêmes, mais pour réveiller l'homme distrait par leur succession. Dans la vision coranique, le temps n'est pas un simple décor de l'existence, il participe à l'éducation de l'âme.

✓ Quand le temps devait être protégé

C'est dans cette lumière que prennent sens les mois sacrés de l'islam : Dhoul-Qi 'da, Dhoul-Hijja, Muharram et Rajab. Bien avant la révélation prophétique, ces périodes étaient déjà respectées dans la péninsule arabique. Les guerres y étaient suspendues, les routes sécurisées, les pèlerins protégés. Mais l'islam ne s'est pas contenté de conserver cette tradition, il l'a transfigurée. Ce qui relevait autrefois d'une trêve tribale est devenu une pédagogie spirituelle universelle. Comme si Dieu appelait à l'homme qu'il ne peut

survivre dans une violence continue, ni extérieure, ni intérieure.

✓ Prendre le temps aujourd'hui

Les mois sacrés enseignent une vérité que notre époque peine à entendre : l'être humain a besoin de moments où il ralentit pour ne pas se perdre dans sa propre agitation. Ils réintroduisent de la conscience dans la vitesse, du silence dans la saturation, de la profondeur dans la dispersion. Car l'épuisement contemporain n'est pas uniquement physique. Il est aussi spirituel. Jamais l'homme n'a autant communiqué, et rarement il n'aura autant souffert de solitude intérieure. Jamais il n'aura autant regardé d'écrans, et si peu regardé son propre cœur. Les notifications remplacent le recueillement, la consommation remplace la contemplation, et l'accélération permanente finit par produire des êtres présents partout, sauf à eux-mêmes. C'est peut-être pour cela que les temps sacrés demeurent si essentiels. Ils ne viennent pas seulement ajouter des rites à l'existence, ils viennent sauver l'homme de la brutalité du flux continu. Ils lui rappellent qu'une vie sans pauses spirituelles devient rapidement une vie sans verticalité.

✓ Les temps sacrés, un retour aux sources

Dans les mois sacrés, le croyant est invité à surveiller davantage ses paroles, ses actes, ses colères et ses injustices. Non parce que Dieu aurait besoin de cette retenue, mais parce que l'homme, lui, a besoin d'être rééduqué à la paix intérieure. Le sacré, dans l'islam, n'est jamais une fuite hors du monde, il est une manière plus juste d'habiter le monde. Ainsi, sanctifier certains moments ne signifie pas simplement multiplier des pratiques religieuses. Cela signifie redonner du sens au passage des jours. Comprendre que toutes les périodes ne se ressemblent pas, et que certaines saisons ont été créées pour réveiller ce que l'habitude avait endormi.



Résonances abrahamiques

31 | QUAND LA BIBLE SANCTIFIE LE TEMPS

Par Raphaël Georgy

Comme l'islam, le christianisme et le judaïsme investissent le temps d'une valeur fondamentale, plus que l'espace. Il est créé par un Dieu qui ne cesse de vouloir le progrès de chaque être humain.

On dit parfois que le judaïsme est une religion du temps, non de l'espace. Depuis la destruction du second Temple de Jérusalem par les Romains en l'an 70 de l'ère chrétienne, le judaïsme a vécu une profonde mutation. Alors que le prêtre se rendait chaque année dans le saint des saints, dans le lieu le plus sacré du Temple, pour prononcer le nom de Dieu, c'est désormais chaque croyant qui est désormais appelé à accueillir la présence divine, où qu'il se trouve. Comme le dit un célèbre passage du livre des Rois, « l'Éternel n'était pas dans le tremblement de terre, ni dans la grande bourrasque, mais dans un son doux et subtil ». La Bible hébraïque offre une riche réflexion sur la question de savoir non pas où Dieu est, mais où il n'est pas. Peut-être pour mieux nous orienter non plus vers des lieux sacrés, mais des temps mis à part dans notre existence.

« Le ciel, la terre et toute leur armée furent achevés, lit-on au livre de la Genèse. Dieu acheva, le septième jour, toute l'œuvre qu'il avait faite, et il se reposa, le septième jour, de toute l'œuvre qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour et le sanctifia (va-yeqaddesh), car en ce jour-là il s'était reposé de toute son œuvre de création. »

Dans la Bible, le premier objet auquel le verbe « sanctifier » (qadash) est appliqué n'est pas un lieu, mais un jour : le septième de la Création. Comme une cathédrale dans le temps, le Shabbat invite les croyants au repos, les soustrayant un instant à la logique productive, comme pour dire « Tu vauds mieux que cela ». Voici pourquoi le livre de l'Exode donne ce commandement : « Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier. (...) Car en six jours, l'Éternel a fait le ciel et la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, et il s'est reposé le septième jour, c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié. »

Mais le livre du Deutéronome ajoute une autre raison : « Tu te souviendras qu'au pays d'Égypte tu étais esclave, et que l'Éternel ton Dieu t'a fait sortir de là d'une main forte et d'un bras étendu, c'est pourquoi l'Éternel ton Dieu t'a commandé de pratiquer le jour du sabbat. » Ce jour de repos devient un acte de résistance contre l'asservissement.

Le calendrier juif dépend alors à la fois de la Lune et du Soleil, et chaque mois dure 29,5 jours, si bien qu'il faut ajouter régulièrement un mois en plus pour que la Pâque juive tombe toujours au printemps, comme le veut le livre de l'Exode. Les rabbins scrutaient le croissant et, lorsqu'au moins deux témoins l'avaient aperçu, le Sanhédrin déclarait solennellement le début du mois. C'est l'empereur romain Constance II qui interdira les cérémonies publiques d'annonce du nouveau mois, forçant

les rabbins à adopter un calendrier calculé à l'avance.

Mais revenons au sabbat, car un débat agite le judaïsme ancien, entre tenants d'un respect strict du sabbat et défenseurs d'une forme de souplesse. La célèbre parole de Jésus « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat » sera comprise par les premiers chrétiens comme une critique du légalisme juif. En réalité, on trouve un parallèle exact de cette parole chez le Rabbi Shimon ben Menasya, signe que Jésus s'inscrivait dans un débat interne au judaïsme.

Mais les chrétiens auront tendance à forcer le trait, à exagérer les différences. Au IV^e siècle, la rupture avec le judaïsme est achevée. Pour les chrétiens, toute l'histoire se divise en deux périodes : avant et après Christ. Sa venue est le kairós, le moment décisif qui donne sens au temps chronologique.

Dès le II^e siècle, Justin Martyr témoigne que les chrétiens se réunissent chaque semaine le dimanche : « Nous nous assemblons tous le jour du soleil, parce que c'est le premier jour, où Dieu, tirant la matière des ténèbres, a créé le monde, et où Jésus-Christ notre Sauveur est ressuscité des morts. » Le dimanche est donc à la fois le premier jour de la semaine, le jour de la résurrection et le huitième jour, celui de la nouvelle création.

Au IV^e siècle, l'empereur Constantin fixe le repos obligatoire le dimanche : « Que tous les

juges, les habitants des villes et les artisans se reposent le vénérable jour du soleil. » Le dimanche est évoqué par une référence païenne, mais c'est bien au bénéfice des chrétiens. Constantin n'est alors pas encore baptisé.

Deux siècles plus tard, la tradition monastique chrétienne formalisera un cycle de sept prières quotidiennes, comme la Règle de saint Benoît (vers 540), au motif que le psaume 119 affirme « sept fois le jour j'ai chanté tes louanges ».

Lors de la Réforme protestante au XVI^e siècle, les réformateurs insisteront sur l'égalité des temps devant Dieu, considérant que l'Église catholique exagère les fêtes et temps liturgiques pour accumuler les actes de piété, alors que l'apôtre Paul insistait sur la gratuité du salut. Pour sa part, l'Église catholique conservera des traditions calendaires notamment pour leur valeur pédagogique. Car en christianisme, la prière doit être désintéressée. « La liturgie a un but, mais elle n'est pas utilitaire, explique le théologien catholique Romano Guardini dans *L'esprit de la liturgie*. Elle a un sens, mais elle n'est pas explicable. Elle est la vie devant Dieu, désintéressée et libre comme un jeu. »

Cette liberté rejoint celle de tout croyant faisant le choix d'ordonner sa vie selon sa foi, afin de se souvenir qu'il se tient devant Dieu et qu'il veut vivre une vie non pas recroquevillée sur lui-même, mais toujours donnée pour les autres.



L'Angélus de Jean-François Millet, 1859, Musée d'Orsay, Paris

Al- Muhasaba

ou le courage
de se regarder
en face

Par **Hanane Saïdi**

Bien avant les laboratoires de la psychologie moderne et les divans de la psychanalyse, l'islam a forgé une discipline de l'âme : al-Muhasaba, l'examen patient de soi par soi. La spiritualité musulmane et la philosophie antique s'y rejoignent, comme deux rivières venues d'horizons opposés mais creusant le même lit. Quelques explications à l'adresse d'une époque où s'expriment les « certitudes » avec une assurance déconcertante.

Il existe, dans la vie d'un croyant, enfin en théorie, un rendez-vous plus fréquent que tous les autres et plus discret que la plupart : celui qu'il prend, chaque soir, avec lui-même.

Avant de fermer les paupières, dans ce moment incertain où la journée n'appartient déjà plus tout à fait au présent sans appartenir encore à la mémoire, il revient sur ses pas. Il pèse une parole, regrette un silence, mesure un emportement, reconnaît une lâcheté, regrette une bonté qu'il n'a pas eu le temps d'honorer.

C'est là, dans cette pénombre intérieure, que s'accomplit l'un des actes les plus exigeants de la vie spirituelle : l'examen de soi que nous évoquons à travers son appellation arabe : al-Muhasaba.

Le mot vient de la racine ḥa-sa-ba, qui signifie compter, calculer, demander des comptes. Le ḥasīb est le comptable scrupuleux, celui qui tient ses livres. Au-delà de l'arithmétique des

marchands, le terme désigne, dans la tradition musulmane, cette opération autrement plus délicate par laquelle un homme se constitue à la fois en juge, en greffier et en accusé devant sa propre conscience.

Omar ibn al-Khaṭṭāb, second calife de l'islam, a livré la formule canonique : « Demandez-vous des comptes avant qu'il ne vous en soit demandé ; pesez vos œuvres avant qu'elles ne soient pesées. » Tout est là, dans cet impératif d'anticipation : ne pas attendre l'heure du jugement pour s'examiner, mais devancer ce jugement par un autre, plus quotidien et plus modeste, qui le rendra moins redoutable.

Le Coran fournit à cette pratique son ancrage métaphysique le plus net : « Ô vous qui croyez, craignez Dieu, et que chaque âme considère ce qu'elle a avancé pour demain » (Coran, 59 : 18).

L'homme est invité à se considérer comme une caravane dont il faudrait s'assurer, à chaque étape, qu'elle marche bien dans la direction annoncée.

Et ce regard a pour horizon la triple typologie de l'âme telle que le Livre la déploie : al-nafs ammara bi-l-su', l'âme qui ordonne le mal (12 : 53) ; al-nafs lawwama, l'âme qui se blâme elle-même (75 : 2) ; et al-nafs muṭma'inna, l'âme apaisée, qui retourne à son Seigneur dans la paix (89 : 27).

Cette remise en question, cette invite à l'introspection, est donc intimement liée à l'éthique islamique. Nous ne le dirons jamais assez : le musulman n'est jamais cet être arrogant empli de certitudes, il doit être au contraire cette personne humble, constamment traversée par le doute.

On serait tenté d'y voir une singularité musulmane. Ce serait méconnaître que d'autres civilisations, sur d'autres rives, ont creusé le même sillon.

Socrate, devant ses juges, déclare qu'une vie sans examen ne mérite pas d'être vécue ; ce mot, traversant les siècles, fonde toute une éthique de l'introspection.

Les pythagoriciens recommandaient à leurs disciples, avant le sommeil, de se demander en trois questions ce qu'ils avaient fait, ce qu'ils avaient omis, ce qu'ils devaient corriger.

Sénèque, dans ses *Lettres à Lucilius*, confie qu'il s'adresse chaque soir ce tribunal silencieux et qu'il y trouve une satisfaction étrange, celle de s'épargner par avance les sentences de demain.

Marc-Aurèle, empereur romain insomniaque, remplit ses *Pensées* de notes prises pour lui-même, à lui-même, contre lui-même.

La rencontre entre cette tradition philosophique et la tradition islamique de la Muhasaba n'a rien de fortuit. Bagdad traduisait Aristote et accueillait dans la même bibliothèque les héritages grec et per-san.

Ce qu'al-Ghazali accomplira de plus original sera précisément d'amener la sagesse philosophique à reconnaître ses limites devant la révélation, sans pour autant la rejeter en bloc.

Entre Athènes et Médine, le chemin n'est pas si long pour qui consent à le parcourir.

Mais, tout de même, il faut, ici, marquer une limite. L'introspection peut tourner au piège. Mal entendue, elle devient cette rumination que les Anciens appelaient déjà mélancolie et que la psychiatrie moderne nomme parfois scrupulosité : une enquête sans fin sur soi-même, qui ne libère pas mais enchaîne, qui ne pacifie pas mais ronge.



Le croyant qui ne se voit plus que par ses fautes oublie que Dieu, dans le Coran, se présente d'abord par sa miséricorde et que toute sourate, à l'exception d'une seule, s'ouvre sur cette double évocation : le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux.

Inutile donc de tomber dans l'angoisse permanente d'être mal jugé, surtout lorsqu'une introspection sincère encourage à être en paix avec sa conscience.

La Muhasaba authentique n'est pas un procès expéditif où l'âme se condamnerait sans recours. Elle est, au contraire, ce dialogue lucide où l'on reconnaît ses manquements pour s'en relever, où l'on nomme ses ombres pour leur retirer la moitié de leur pouvoir, où l'on accepte de ne pas être tout à fait l'être que l'on souhaitait être afin de devenir, peut-être, demain, un peu plus proche de cet être-là.

Le bénéfique de l'introspection, au terme de cette discipline, n'est ni l'autosatisfaction ni l'autoflagellation. Il est la lucidité : ce regard sobre, dénué d'illusions comme de cruauté, qui permet à l'homme de marcher sans buter sans cesse contre les mêmes pierres. Il est l'humilité : non pas l'abaissement servile, mais cette juste appréciation de soi qui rend possible la considération d'autrui. Il est, enfin, la liberté ; car celui qui s'examine échappe, dans la mesure où la chose est humainement possible, à la tyrannie de ses impulsions et au mensonge qu'il pourrait être tenté de se faire sur lui-même.

C'est dans ce qui précède que la Muhasaba prend sa singularité : elle est en vérité un dialogue à trois : soi, soi-même, et Celui qui voit mieux que soi ce qu'on est. Le philosophe se relit ; le croyant se relit en sachant qu'il est lu.

C'est cette nuance essentielle qui les sépare. Peut-être est-ce là, finalement, ce que nos sociétés affolées par le bruit et l'immédiateté ont oublié de plus précieux : ce moment, court, gratuit, sans témoin, où une femme ou un homme s'assied face à elle-même ou à lui-même et accepte de ne pas se mentir.

Quelques minutes par jour suffisent. Le reste, l'âme l'apprendra d'elle-même, peu à peu, comme s'apprennent les choses qui n'ont pas de prix.

Regard fraternel

106 | RETOUR SUR LA TABLE RONDE INTERCONFESSIONNELLE AUX MARDIS DE L'ESSEC

Par Nassera Benamra

« En France il y a une seule communauté, c'est la communauté nationale »

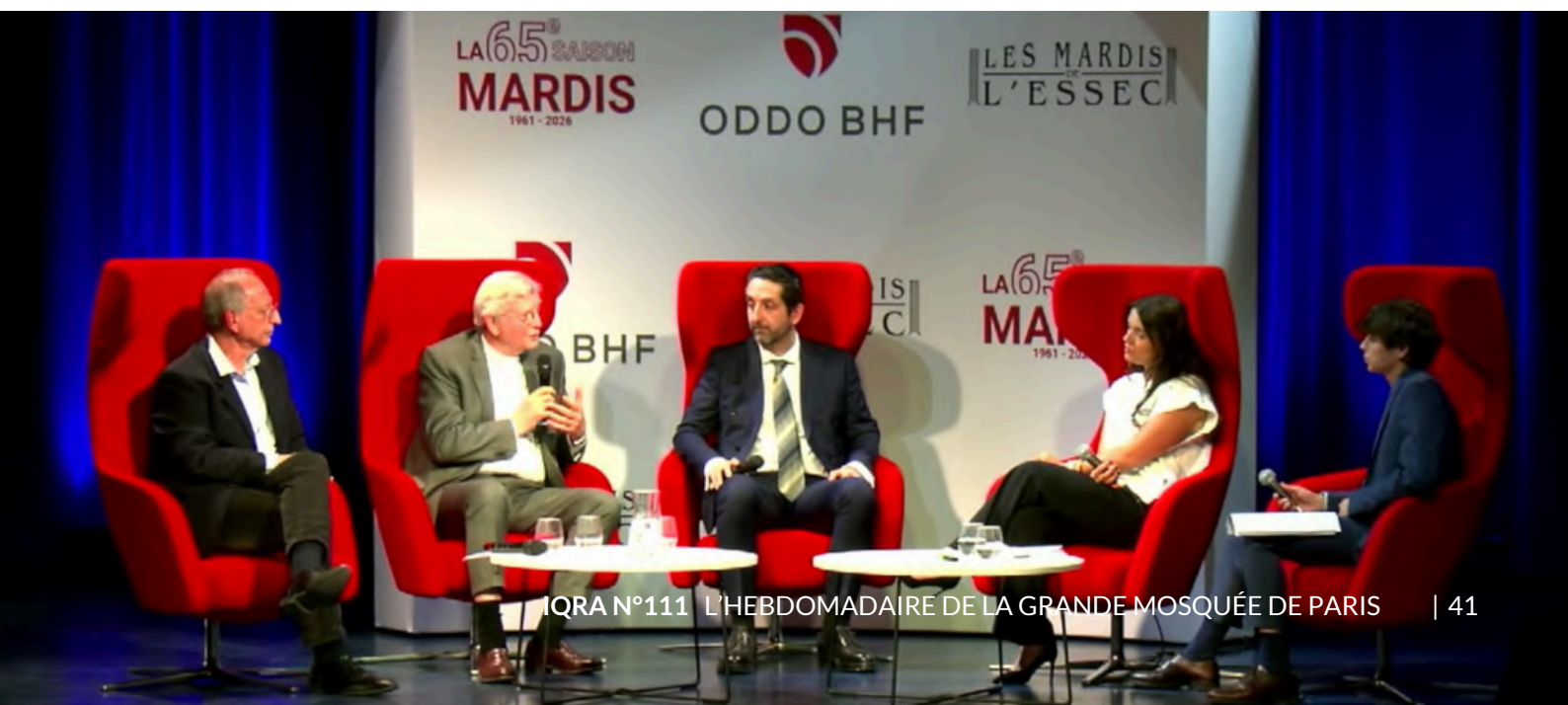
Professeur Sadek Beloucif,
Mardi 12 mai 2026

Le monde d'aujourd'hui, traverse des crispations identitaires, les conflits et les incompréhensions, certains espaces continuent de faire le pari du dialogue, de l'écoute et de la rencontre. C'est dans cet esprit que les « Mardis de l'ESSEC » ont accueilli, le mardi 12 mai, une table ronde interconfessionnelle réunissant responsables religieux, intellectuels et acteurs engagés autour des enjeux du vivre-ensemble et de la fraternité.

Ont pris part à cette rencontre trois monothéistes : le professeur Sadek Beloucif, chef de service hospitalier et acteur et président de la commission d'éthique de la Grande Mosquée de Paris, l'archevêque de Paris Laurent Ulrich, ainsi que Michael Lévy, rabbin aumônier national des étudiants. À travers leurs parcours et leurs expériences, tous ont défendu l'importance du dialogue interreligieux et du vivre-ensemble.

Des parcours différents au service d'une même quête spirituelle

Dès l'ouverture, Michael Lévy évoque sa mission rabbinique comme une manière de créer du lien entre les personnes. Il explique



vouloir aider chacun à développer une ouverture d'esprit et un enrichissement humain et éducatif à travers la rencontre avec les autres.

Laurent Ulrich revient, lui, sur sa devise épiscopale, La joie de croire, qu'il a volontairement choisie en français afin qu'elle soit comprise et retenue par tous. Pour lui, la foi doit avant tout être porteuse de joie et de sens.

Avec humour, Sadek Beloucif rappelle que les débats autour de « la meilleure religion » ne datent pas d'aujourd'hui. Il cite l'ouvrage *Le Gentil et les trois sages* de Raymond Lulle, écrit au XIII^e siècle, dans lequel un homme en quête de vérité écoute les arguments des trois religions monothéistes sans qu'aucune ne s'impose aux autres.

Le débat s'est ensuite articulé autour de plusieurs thèmes, la place de l'homme de foi dans la société actuelle, l'évolution des religions dans le monde contemporain et les enjeux géopolitiques liés au religieux.

La laïcité, entre liberté religieuse et vivre-ensemble

La seconde partie des échanges s'est concentrée sur la place de la laïcité dans la société française.

Michael Lévy considère la laïcité comme « une chance » et même « une bénédiction ». Il rappelle que le peuple juif n'a pas toujours connu la liberté de pratiquer sa religion au cours de son histoire. Selon lui, la laïcité permet aujourd'hui à chacun de vivre sa foi librement

dans un espace commun partagé avec des croyants de différentes religions ou des non-croyants. Il insiste toutefois sur le fait que la laïcité ne doit pas devenir une forme d'uniformisation des croyances. Pour lui, elle garantit avant tout une liberté et permet à chacun de contribuer à la richesse culturelle de la société française.

Sadek Beloucif définit pour sa part la laïcité comme un « impératif de neutralité ». Il rappelle qu'elle protège les libertés individuelles, notamment dans des espaces particuliers comme l'hôpital, la prison, l'armée ou les internats, où la présence d'aumôniers permet justement de préserver l'exercice du culte. Il met néanmoins en garde contre une dérive vers le « laïcisme », qu'il considère comme une forme de rejet des religions. Selon lui, la laïcité reste avant tout un principe permettant un vivre-ensemble apaisé. Il insiste aussi sur l'importance d'un enseignement des faits religieux afin de mieux comprendre la société française.

Laurent Ulrich souligne enfin que l'Église catholique reconnaît aujourd'hui pleinement la légitimité de l'État dans l'élaboration des lois. Pour autant, il estime que les religions doivent continuer à pouvoir participer au débat démocratique et faire entendre leur voix dans l'espace public. Il préfère d'ailleurs parler de « liberté » plutôt que seulement de laïcité : liberté de croire, de ne pas croire ou encore de changer de religion. Il évoque également les débats autour de la fin de vie et rappelle que de nombreux responsables religieux et professionnels de santé considèrent que « la mort n'est pas un soin ».

L'évolution des religions dans le monde contemporain

L'intervenant représentant le judaïsme explique que la religion n'est plus source directe de législation depuis environ 2000 ans, c'est-à-dire depuis la destruction du Second Temple de Jérusalem, mais que la Torah, ou loi mosaïque, demeure fondamentale. Il introduit ensuite le principe du judaïsme diasporique « dina demalkhouta dina », signifiant que la loi du pays dans lequel vivent les Juifs doit être respectée,



notamment pour les questions civiles et financières. Ce principe permet d'assurer la coexistence entre fidélité religieuse et respect des règles de l'État, à condition que cette loi soit nécessaire à la vie en société.

L'intervenant musulman explique qu'un important travail de réflexion a été mené pendant environ trois ans à la Grande Mosquée de Paris pour adapter le discours religieux musulman au cadre de la République. Ce travail a été organisé en plusieurs commissions réunissant des imams, des théologiens issus de grandes institutions comme Al-Azhar en Égypte ou la Zitouna à Tunis, ainsi que des membres de la société civile. Il en est ressorti plusieurs productions, dont un glossaire de plus de 300 notions sensibles (comme l'apostasie, l'IVG ou le voile) et une « charte de Paris » posant 15 principes fondamentaux, notamment la liberté de changer de religion et la liberté individuelle concernant certaines prescriptions religieuses. L'intervenant insiste sur le principe selon lequel la « loi du pays est la loi », tout en dénonçant les caricatures qui opposent systématiquement religion et République la société française tend parfois à exagérer ces tensions alors que leur gestion est en réalité possible et équilibrée.

Le représentant chrétien et à travers des références historiques, comme la Lettre à Diognète, rappelle que les premiers chrétiens vivaient déjà une tension entre appartenance

au monde et spécificité morale. Ils insistent sur l'idée que les religions peuvent proposer, au sein de la société, une forme d'exigence éthique fondée sur la dignité humaine, par exemple le refus de l'abandon des enfants ou de la violence.

Le débat aborde ensuite la situation actuelle en France, marquée par une forte progression de la non-affiliation religieuse et par l'influence des valeurs dites modernes. Les intervenants soulignent que cette évolution ne signifie pas nécessairement la disparition du religieux, mais plutôt sa transformation, souvent sous forme d'agnosticisme ou de pratique plus distante.

Enfin, le dialogue interreligieux apparaît comme un élément essentiel. La connaissance des autres traditions est perçue comme un facteur de compréhension mutuelle et même de renforcement de la foi. Les intervenants défendent l'idée que l'enseignement du fait religieux à l'école pourrait contribuer à une meilleure compréhension du monde et à un vivre-ensemble plus apaisé.

En conclusion, le débat met en avant une idée principale : malgré leurs différences, les traditions religieuses partagent des valeurs communes telles que la fraternité, la paix et le respect de la dignité humaine, qui peuvent servir de base à la coexistence dans les sociétés pluralistes. ■

LES MARDIS DE L'ESSEC

Fondée en 1907, ESSEC Business School figure parmi les grandes écoles françaises de commerce et de management les plus reconnues à l'international. Au-delà de son excellence académique, l'institution s'impose également comme un lieu de réflexion sur les grandes questions contemporaines. À travers les « Mardis de l'ESSEC », elle ouvre un espace de dialogue où se croisent regards spirituels, universitaires et citoyens, au service d'une pensée apaisée et d'un débat constructif.

LA JEUNESSE FRANÇAISE DE CONFESSION MUSULMANE

Découvrons-la

32- COMMENT VIVRE LE HADJ QUAND ON EST UN JEUNE MUSULMAN

Par Cheikh Abdelali Mamoun

L'animateur Radio :

– Bonjour à tous, il est midi sur GMP-FM. Chers auditrices et auditeurs, nous sommes ravi de vous retrouver tous les vendredis en compagnie de notre imam, le Cheikh Bachir, afin de comprendre et découvrir un peu mieux notre religion l'Islam pour tous ceux et toutes celles qui s'interrogent et souhaitent concilier leur citoyenneté avec leur spiritualité. Sans plus tarder, nous prenons une première question d'un jeune auditeur qui nous appelle depuis Toulouse, la ville rose comme on la surnomme. Bonjour, quel est votre prénom et l'objet de votre appel ?

L'auditeur :

– Bonjour, je m'appelle Lamine et j'ai une question pour notre imam S'il vous plait ?

L'imam Bachir :

– Bonjour, Essalamo aleykoum Lamine, j'écoute votre question.

L'auditeur :

– Nous les jeunes, nous voyons partir tous les ans, nos aînés et ceux qui ont les moyens vers les Terres Saintes à la Mecque et à Médine, afin d'accomplir leur Grand Pèlerinage et parachever leur religion, Alors que nous, atterrés par nos tracas et difficultés du quotidien, sommes obligé de patienter en assumant nos obligations conjugales, parentales ou professionnelles, envieux de voir partir ces pèlerins qui reviennent absous de tous leurs péchés ?

Cheikh Bachir :

– Mon cher Lamine, tu me rappelles ce hadith dans lequel des compagnons pauvres, envieux de voir les riches gagner des récompenses grâce à leurs sadaqâtes, se sont plaints auprès du Prophète ﷺ de ce privilège qu'Allah ﷻ avait accordé à ces riches donateurs. Il dit : « Vous aussi, vous pouvez concourir avec eux et obtenir ces hassanates en accomplissant d'autres formes d'actions vertueuses et appréciées par notre Seigneur. En effet, chaque évocation, chaque sourire, chaque rappel au bon usage et chaque réprobation du détestable vous seront comptés comme une sadaqa, voire la graine que vous semez dans la matrice de vos conjointes ». Ils dirent : « Comment notre Seigneur peut-il nous récompenser pour

une jouissance liée aux rapports intimes avec nos épouses ? ». Il dit : « N'est-il pas vrai que si elle avait été semée dans un cadre illicite, elle leur aurait été comptée comme un péché ? De la même manière, il leur sera compté une récompense si elle est réalisée dans un cadre licite, le mariage. » Rapporté par Muslim et Ahmed ibn Hanbal.

L'auditeur :

– J'ai compris Cheikh, alors quelles sont justement ces actions que peuvent entreprendre les jeunes pour concourir avec ces pèlerins ?

Cheikh Bachir :

– Eh bien, tout n'est pas seulement une question de récompense qui se compte en bons points ou autres hassanates. Il est d'abord question de sentiment divin.

L'auditeur :

– Quoi ? Je ne comprends rien à ce que vous dites, Cheikh. Pou-vez-vous...

Cheikh Bachir :

– Attends, je finis de t'expliquer. Dans le Coran, Allah ﷻ nous fait part des sentiments qu'Il éprouve vis-à-vis de certaines attitudes. Par exemple, Il dit aimer ceux qui font preuve de patience face à l'adversité, el-sabiroun, ceux qui font preuve de crainte révérentielle, el-mouttaqoun, ceux qui s'en remettent à Lui, el-moutawakkiloun, ceux qui se purifient, le-moutatahhiroun, ainsi que ceux qui font preuve de justice, el-mouqsitoun, etc.

Et Il dit détester d'autres comportements, comme par exemple ceux qui transgressent, les mou'tadine, ceux qui mécroient, les kafiroun, ceux qui sont présomptueux et vaniteux, les moukhtal fakhour, les traîtres, les khainine, ou encore ceux qui répandent la corruption, les moufsidine, etc.

Le Prophète ﷺ, lui aussi, nous parle, par délégation, des sentiments d'amour qu'Allah ﷻ éprouve lorsque nous accomplissons de belles actions à certains moments de l'année. Il nous invite ainsi à nous exposer à des fraîcheurs spirituelles, comme celles des dix premiers jours du mois de Dhou al-Hijja. Et si Allah ﷻ aime ces actes vertueux, Il aime, de fait, ceux qui les accomplissent.

L'auditeur :

– Donc, si j'ai bien compris ce que vous nous expliquez, Allah ﷻ nous invite à multiplier les bonnes actions avec davantage d'ardeur spirituelle durant cette période, en déclarant aimer ceux qui les accomplissent, n'est-ce pas ?

Cheikh Bachir :

– Exactement. Et aucune récompense n'est plus grande que le fait d'être aimé d'Allah ﷻ. Être aimé d'Allah ﷻ est une garantie d'obtenir Sa satisfaction, Son agrément et, enfin, la félicité dans ce bas monde comme au Jour de la Rétribution.

L'auditeur :

– Merci Cheikh, j'ai bien compris maintenant.

L'animateur :

– Merci Cheikh pour ces explications. Nous rendons l'antenne et nous vous retrouvons après cette courte pause.



Le Coran m'a appris

50 | LA PÉDAGOGIE DU TEMPS

Par Cheikh Khaled Larbi

*Il est des hommes qui traversent les années
sans jamais habiter leurs jours,
Et d'autres qui transforment un seul instant
en lumière pour toujours.
Il est des vies consumées dans l'agitation
du monde et le tumulte des heures,
Et d'autres sauvées par un retour sincère,
silencieux et intérieur.*

Le temps est sans doute l'une des réalités les plus mystérieuses de l'existence humaine. Invisible et pourtant omniprésent, il accompagne chaque respiration, transforme chaque être, use les corps, dévoile les vérités, rapproche de la fin et ouvre pourtant, chaque matin, la possibilité d'un recommencement.

L'homme moderne prétend souvent maîtriser le temps. Il l'organise, le découpe, le remplit, l'optimise. Les sociétés contemporaines ont développé une véritable obsession de la rapidité : rapidité des déplacements, rapidité de l'information, rapidité des résultats, rapidité même des émotions. Tout doit être immédiat. L'attente devient insupportable, le silence inquiétant, la lenteur presque honteuse. Pourtant, malgré cette accélération permanente, jamais peut-être l'humanité n'aura autant éprouvé le sentiment de vide intérieur. Car gagner du temps n'a jamais signifié apprendre à vivre avec sens.

Le Coran propose une vision radicalement différente.



Dans le Livre d'Allah, le temps n'est pas une simple donnée chronologique. Il devient un langage divin. Dieu jure par lui : par l'aube naissante, par le matin lumineux, par la nuit lorsqu'elle enveloppe, par le déclin du jour, par les étoiles lorsqu'elles disparaissent, et même par le temps lui-même dans sourate Al-Asr. Pourquoi ces serments ?

Parce que le temps n'est pas neutre. Il enseigne. Il révèle. Il avertit. Le Coran apprend à l'homme que chaque heure qui passe porte simultanément deux vérités : la fragilité humaine et la miséricorde divine. La fragilité, parce que tout ce qui commence finit par disparaître. La miséricorde, parce qu'aucune nuit n'est éternelle et qu'aucune faute n'empêche définitivement le retour vers Dieu.

L'une des plus profondes pédagogies coraniques réside précisément dans cette relation entre le temps et l'éducation de l'âme.

Le Coran ne façonne pas l'être humain dans l'urgence de l'instant. La révélation elle-même en est la preuve la plus éclatante. Allah aurait pu révéler le Coran en un seul instant, d'un seul bloc, en une seule nuit. Pourtant, Il a voulu que la révélation accompagne l'humanité durant vingt-trois années.

Vingt-trois années de révélations progressives, de maturation intérieure, d'épreuves, de patience et de transformation lente.

Cette temporalité n'était pas un hasard, elle était une méthode. Dieu aurait pu transmettre un texte achevé, Il a choisi d'éduquer des cœurs.

Le croyant découvre alors une vérité essentielle : les grandes transformations spirituelles ne naissent presque jamais dans la précipitation. Les prophètes ont attendu. Nuh prêcha des siècles. Ibrahim traversa les épreuves avant d'être élevé. Moussa dut quitter, revenir, patienter. Même le Prophète Mohamed ﷺ fut préparé avant la révélation par la solitude de Hira et le retrait du vacarme du monde.

Le Coran enseigne donc que la maturation intérieure possède son rythme propre. Notre époque souffre précisément de l'incapacité à accepter cette lenteur féconde. Nous voulons des changements immédiats, des résultats visibles, des émotions constantes. Même la spiritualité est parfois consommée comme un produit rapide : quelques vidéos, quelques citations, quelques émotions passagères, puis l'âme retombe dans sa dispersion.

Mais le Coran rééduque l'être humain à la profondeur.

Il lui apprend que la foi n'est pas une excitation momentanée, elle est une construction patiente. Une succession de retours vers Dieu. Une fidélité discrète répétée dans le temps.

La répétition des prières quotidiennes participe d'ailleurs de cette pédagogie. Pourquoi prier plusieurs fois par jour ? Pourquoi revenir sans cesse vers les mêmes gestes, les mêmes invocations, les mêmes prosternations ? Parce que l'homme oublie.

Le temps use la conscience comme le vent use la pierre. La prière vient alors restaurer l'orientation intérieure avant que le cœur ne se perde totalement dans les distractions du monde.

Le Coran ne voit pas le temps comme un ennemi, il le transforme en possibilité d'élévation. Chaque aube devient une ouverture. Chaque nuit une intimité possible avec Dieu. Chaque vendredi un rappel. Chaque Ramadhan une renaissance. Chaque mois sacré une halte pour l'âme.

Même l'alternance du jour et de la nuit possède une dimension spirituelle. Le jour appelle l'effort, la responsabilité et l'action, la nuit appelle l'examen intérieur, le recueillement et le retour vers soi. Ainsi, le croyant apprend progressivement à habiter le temps au lieu de simplement le subir.

Et c'est peut-être ici que réside l'un des drames silencieux de notre modernité : beaucoup d'hommes vivent dans le temps sans jamais vivre avec lui. Ils avancent rapidement, mais sans direction profonde. Ils remplissent leurs journées, mais négligent leur intériorité. Ils accumulent les activités, mais perdent le sens. Le Coran, lui, redonne une verticalité à l'existence humaine.

Il rappelle que la véritable réussite ne réside pas uniquement dans ce que l'homme accomplit extérieurement, mais dans ce que le temps produit à l'intérieur de son âme. Deux individus peuvent vivre les mêmes années, l'un sortira du temps avec un cœur apaisé, l'autre avec une fatigue existentielle immense. Car le problème n'est pas seulement le manque de temps, le problème est parfois l'absence de présence.

L'homme contemporain regarde constamment l'heure, mais rarement son cœur. Il surveille ses échéances professionnelles, mais oublie souvent l'échéance ultime vers laquelle toute existence chemine inévitablement.

C'est pourquoi le Coran ramène sans cesse l'être humain à la conscience de la finitude. Non pour l'écraser sous la peur, mais pour le réveiller de l'insouciance. La mort, dans la pédagogie coranique, n'est pas seulement la fin biologique, elle devient une boussole morale qui redonne du poids aux choix, de la valeur aux instants et

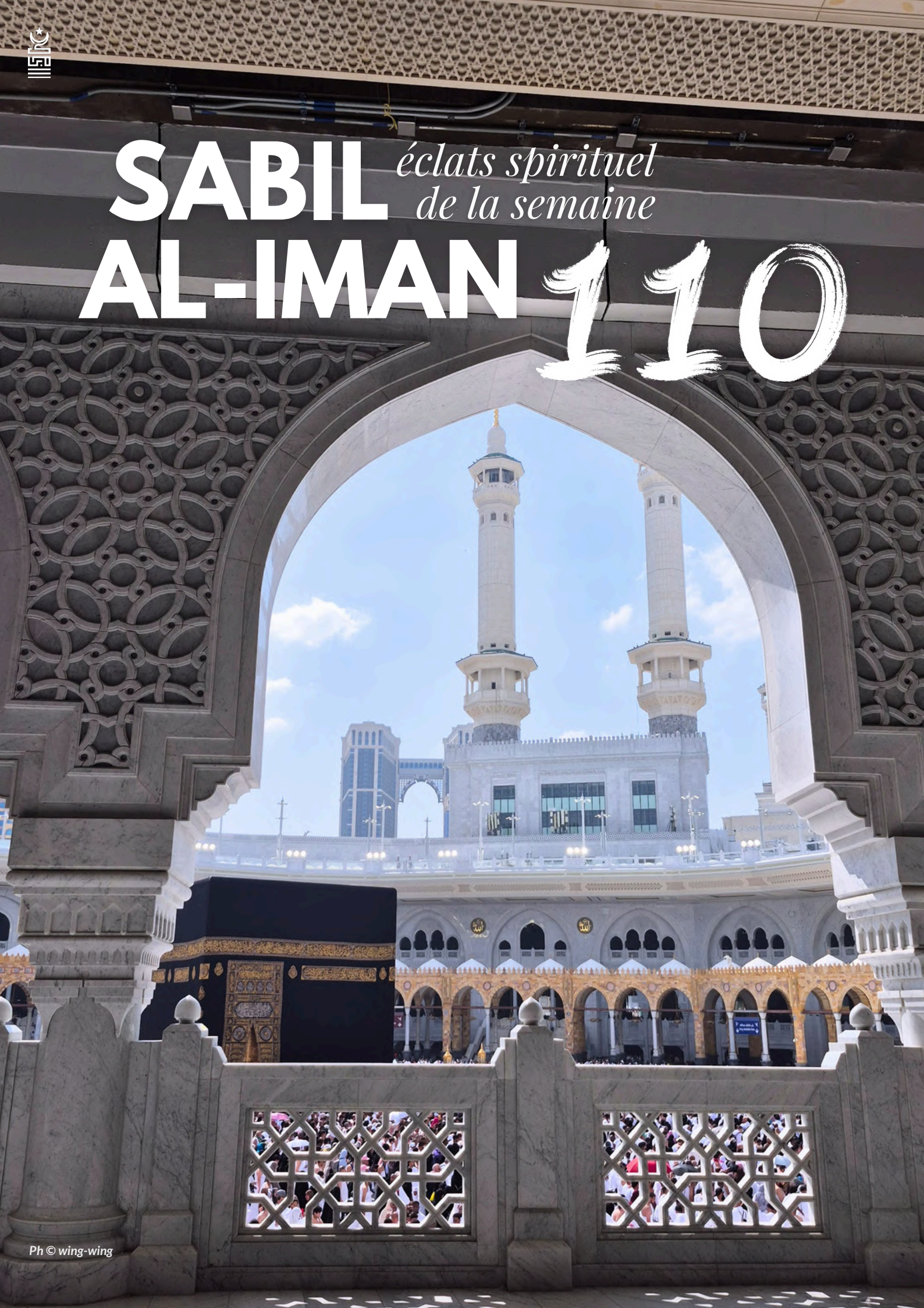


de la noblesse au temps vécu avec sincérité. Ainsi, chaque heure peut devenir une adoration. Un sourire sincère. Une injustice évitée. Une parole retenue. Une repentance nocturne. Une page de Coran lue dans le silence. Une invocation murmurée entre deux inquiétudes. Le Coran apprend finalement à l'homme que le temps n'est pas uniquement ce qui le rapproche de sa fin, il peut aussi devenir ce qui le rapproche de son Seigneur.

Et peut-être qu'au terme de l'existence, les hommes ne regretteront pas seulement le temps perdu dans les distractions et les illusions. Peut-être regretteront-ils surtout les instants où leurs cœurs auraient pu s'élever mais sont restés prisonniers du bruit du monde. Car il est des heures qui s'effacent dans la poussière des jours, Et d'autres qui demeurent éternellement gravées dans la lumière des cœurs. ■

SABIL *éclats spirituel
de la semaine*
AL-IMAN

110



Quarante jours pour revenir à Dieu

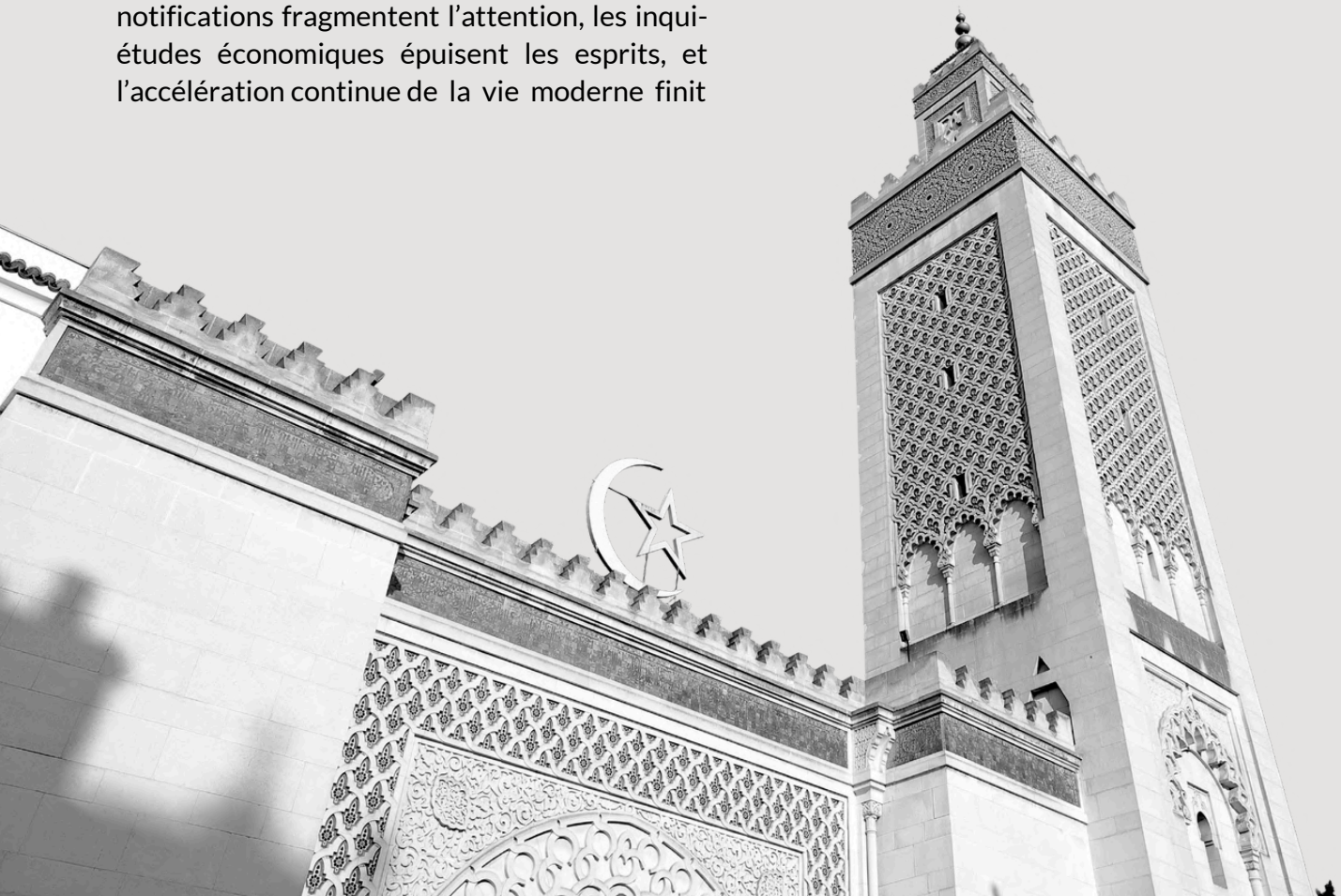
Par Cheikh Khaled Larbi

*Il est des voyages qui déplacent les corps sans jamais réveiller les âmes,
Et d'autres qui bouleversent le cœur avant même le premier pas vers les terres saintes et les lieux sacrés.
Il est des hommes qui parcourent le monde sans se rencontrer eux-mêmes,
Et d'autres qui, dans le silence d'un retour vers Dieu, renaissent intérieurement et spirituellement.*

Chaque année, lorsque approchent les jours bénis de Dhoul-Hijja, les regards des croyants se tournent vers La Mecque. Les images du pèlerinage réveillent une nostalgie profonde : les foules vêtues de blanc, les invocations qui s'élèvent dans la chaleur des plaines sacrées, les larmes discrètes au pied de la Ka'ba, les mains tendues vers le ciel sur le mont 'Arafat. Mais une vérité essentielle demeure souvent oubliée : le Hajj ne commence pas lorsque l'avion décolle ; il commence lorsque le cœur accepte de se préparer.

Dhoul-Qi'da est peut-être le mois où l'âme fait ses bagages avant que le corps ne voyage. Cette préparation intérieure est d'autant plus nécessaire que notre époque souffre d'une dispersion permanente. Jamais les hommes n'auront autant été connectés au monde, et rarement ils n'auront été aussi éloignés d'eux-mêmes. Les écrans occupent les regards, les notifications fragmentent l'attention, les inquiétudes économiques épuisent les esprits, et l'accélération continue de la vie moderne finit

par produire une fatigue intérieure silencieuse. Or le chemin vers Dieu commence souvent par une réconciliation avec son propre cœur. C'est peut-être là toute la sagesse des quarante jours séparant l'entrée de Dhoul-Qi'da des dix premiers jours de Dhoul-Hijja : une pédagogie



progressive qui réédue l'âme avant les grands rendez-vous spirituels.

Sortir du bruit pour retrouver la présence

La première étape consiste à ralentir. Non pas fuir le monde, mais cesser d'être englouti par lui.

Le Prophète ﷺ aimait déjà les moments de retraite et de solitude avant même la révélation. Il se retirait dans la grotte de Hira, loin de l'agitation de La Mecque, comme si les grandes lumières avaient besoin de silence pour apparaître. Cette réalité demeure profondément actuelle. L'homme contemporain vit entouré de sons, d'images et de sollicitations permanentes, mais il manque souvent d'espace intérieur.

Nous remplissons chaque instant pour éviter le vide, alors que certains vides étaient peut-être destinés à accueillir Dieu.

Sortir du bruit peut commencer par des gestes simples : réduire le temps inutile passé sur les réseaux sociaux, retrouver des moments sans écran, réapprendre le silence après la prière, marcher sans écouteurs, lire quelques versets sans précipitation.

Car une âme constamment distraite finit par devenir incapable d'écoute spirituelle.

Le grand savant Ibn Al-Qayyim écrivait que la multiplication des distractions obscurcit progressivement le cœur jusqu'à lui faire perdre le goût de la proximité divine. Cette parole semble avoir été écrite pour notre siècle saturé d'images et de flux continus.

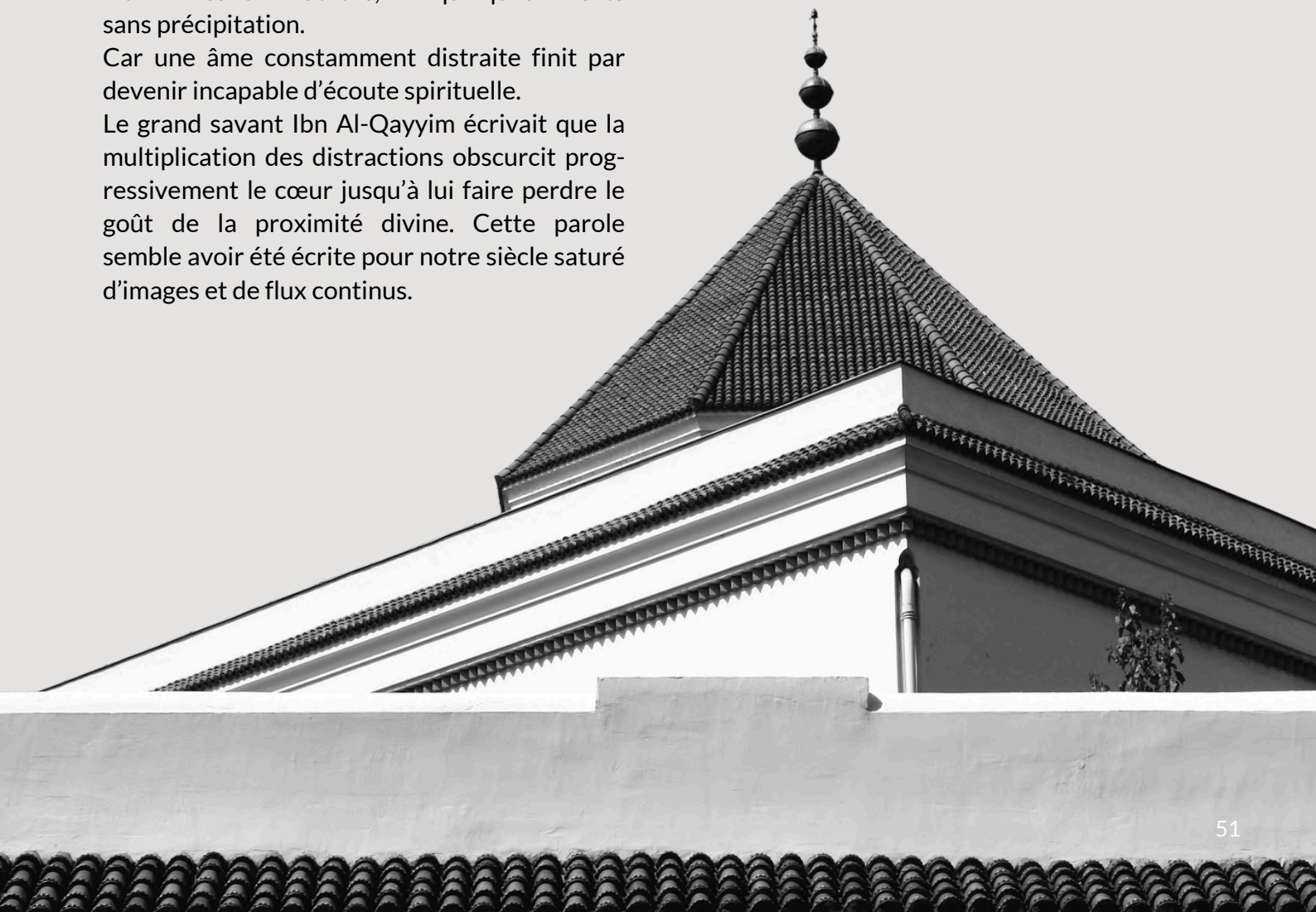
On ne peut entendre les appels du ciel dans le vacarme permanent du monde.

Réparer ce qui est brisé avant de chercher l'élévation

La spiritualité islamique n'est jamais une fuite hors du réel. Elle exige au contraire un courage moral profond : celui d'affronter ses manquements, ses injustices et ses blessures.

Durant cette seconde étape, le croyant est invité à réparer ce qui peut encore l'être : demander pardon, renouer les liens familiaux, soulager une rancune ancienne, restituer un droit, apaiser un conflit, visiter un proche délaissé.

Le Prophète ﷺ enseigna que les œuvres sont présentées à Allah tandis que deux personnes demeurent séparées par la haine ; leur réconciliation devient alors une priorité spirituelle avant même certaines œuvres surrogatoires. Cette dimension est fondamentale aujourd'hui. Beaucoup cherchent des émotions religieuses fortes tout en portant intérieurement des colères.



res jamais guéries, des injustices jamais reconnues ou des blessures relationnelles jamais traitées.

Certains tournent autour de la Ka'ba alors que leurs cœurs tournent encore autour de leurs rancunes.

L'islam ne demande pas uniquement des actes rituels ; il demande une purification du regard, de la parole et de l'intention.

Ibrahim عليه السلام ne fut pas élevé uniquement par ses sacrifices visibles, mais aussi par la sincérité totale de son abandon à Dieu. Hajar ne fut pas honorée uniquement pour sa souffrance, mais pour sa confiance absolue au cœur de l'épreuve. Le chemin spirituel a toujours été lié à une transformation intérieure concrète.

Réorienter l'âme vers Dieu.

Puis vient le temps de la proximité retrouvée.

Le Coran reprend sa place. Le dhikr cesse d'être une répétition mécanique pour redevenir une respiration intérieure. La prière de nuit, même brève, devient un refuge dans une époque d'épuisement psychique et de fatigue existentielle.

Le croyant découvre alors une vérité magnifique : la foi ne nourrit pas seulement l'au-delà ; elle répare aussi l'homme ici-bas.

Dans un monde où beaucoup souffrent d'anxiété, de solitude intérieure et de perte de sens, le rappel de Dieu redonne une stabilité profonde. Le Coran ne supprime pas les épreuves humaines, mais il réoriente le cœur à l'intérieur d'elles.

Lorsque Bilal رضي الله عنه appelait à la prière, le Prophète ﷺ lui disait : « Apaise-nous par elle. »

La prière n'était donc pas vécue comme un poids, mais comme une délivrance intérieure.

Voilà ce que l'homme moderne a parfois oublié : la spiritualité n'est pas une surcharge supplémentaire dans une vie déjà lourde ; elle peut devenir précisément ce qui sauve l'homme de son propre épuisement.

Le croyant ne répète pas seulement des paroles ; il rééduque son cœur à la présence divine.

Entrer dans les jours de Dhoul-Hijja

Enfin arrivent les jours bénis.

Les jours où Ibrahim accepte le sacrifice. Les

jours où Hajar incarne la confiance. Les jours où les pèlerins quittent leurs vêtements habituels pour entrer dans l'ihram, symbole d'égalité, de dépouillement et de retour à l'essentiel.

Le Hajj rappelle à l'humanité entière une vérité bouleversante : devant Dieu, les distinctions sociales s'effacent. Riches et pauvres, puissants et anonymes, savants et simples croyants marchent dans les mêmes plaines poussiéreuses, vêtus des mêmes tissus, répétant les mêmes invocations.

Dans une civilisation dominée par l'apparence, la compétition et l'obsession de l'image, cette scène possède une puissance spirituelle immense.

Mais même celui qui reste loin de La Mecque peut vivre un déplacement intérieur authentique.

Le sacrifice demandé n'est pas seulement matériel. Il peut être le sacrifice d'un ego orgueilleux, d'une addiction silencieuse, d'une injustice entretenue, d'une dépendance au regard des autres ou d'un attachement excessif au monde. Le véritable pèlerinage commence souvent lorsque l'homme cesse de courir après tout ce qui le disperse.

Ces quarante jours deviennent alors beaucoup plus qu'une préparation religieuse saisonnière. Ils deviennent une école de renaissance intérieure. Une manière de redevenir présent à Dieu, aux autres et à soi-même.

Car le plus grand drame de l'homme moderne n'est peut-être pas d'être fatigué ; c'est d'être éloigné de la source capable de soulager sa fatigue.

Et peut-être qu'au terme de ce chemin, le croyant comprend enfin que le voyage vers Allah ne commence pas dans les aéroports ni sur les routes du désert.

Il commence dans cet instant fragile et immense où le cœur accepte enfin de revenir vers son Seigneur.

Car il est des pas qui traversent seulement la poussière des chemins,

Et d'autres qui traversent les ténèbres du cœur pour conduire vers la lumière divine et les jardins éternels.

Invocation



Ô Allah,

Maître du temps et des cœurs,

Toi qui fais alterner les nuits et les jours, les épreuves et les lueurs,

Accorde-nous une foi qui éclaire sans diviser,

Une parole qui apaise sans jamais renoncer à la vérité.

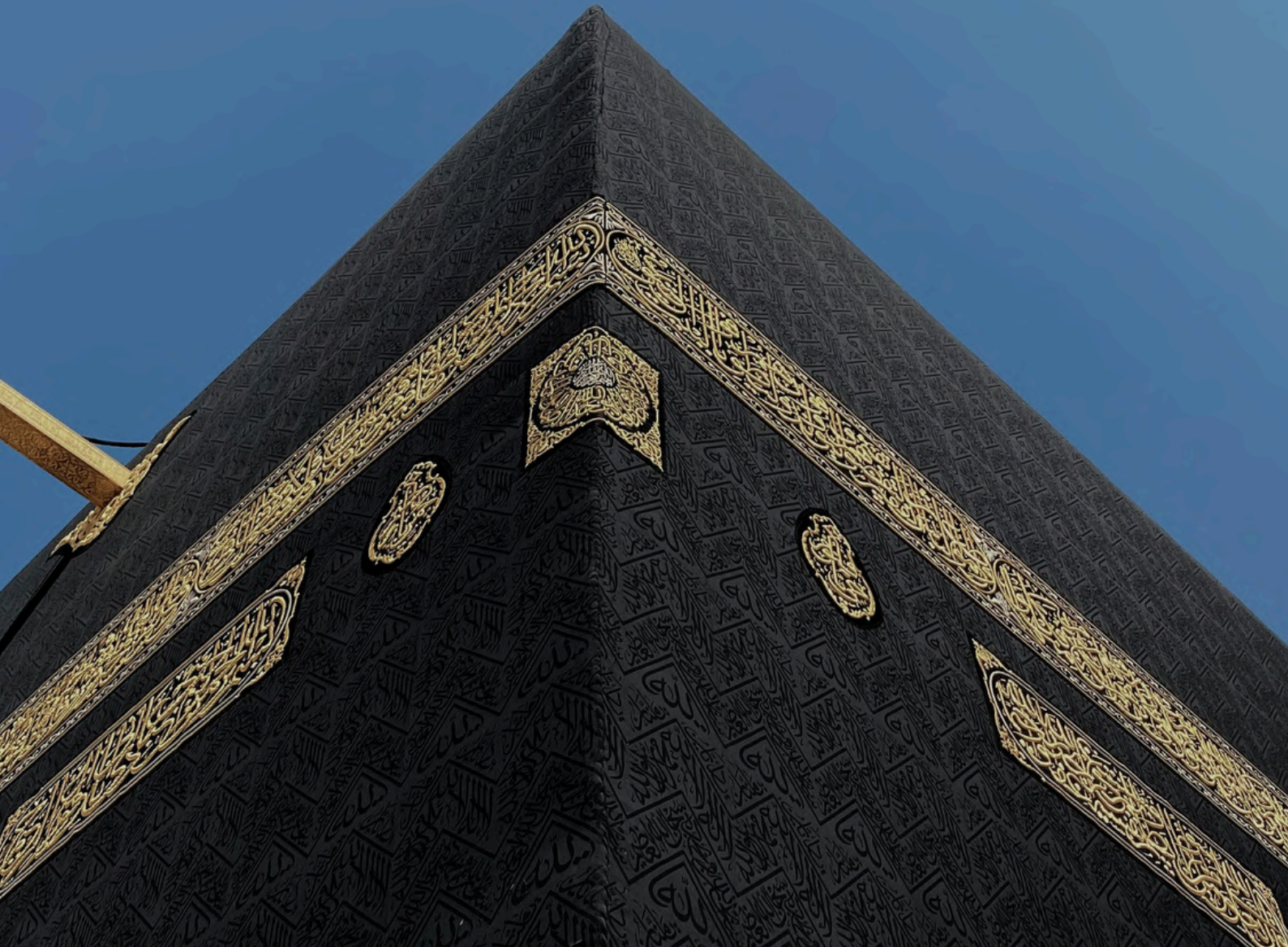
Ô Seigneur, apprends-nous à vivre notre religion avec profondeur et sagesse,

Sans dureté dans nos regards, sans arrogance dans nos paroles,

sans faiblesse dans notre droiture.

Fais de nous des croyants enracinés dans le ciel

Et utiles aux hommes sur la terre.





Le Hadith de la semaine

108 | LES DIX JOURS DE DHU AL-HIJJA : UNE SAISON DE PROXIMITÉ DIVINE ET DE RENOUVELLEMENT DE LA FOI

Par Cheikh Younes Larbi

D'après Abd Allâh ibn Abbâs, qu'Allah les agrée, le Messager d'Allah ﷺ a dit :

« Il n'est pas de jours plus nobles auprès d'Allah, ni durant lesquels les œuvres pieuses Lui sont plus chères, que ces dix jours. Multipliez-y donc les formules de tahlil, de Takbîr et de tahmid. »

RAPPORTÉ PAR AL-TABARANI

Les dix premiers jours de Dhu al-Hijja sont des jours d'une grandeur singulière, dont Allah a exalté le rang et magnifié la valeur. Il en a fait une saison bénie d'adoration et de proximité, où les cœurs se tournent vers Lui avec plus d'ardeur, et où les œuvres pieuses revêtent une noblesse particulière.

Allah, Exalté soit-Il, a juré par ces jours dans le Noble Coran lorsqu'Il dit : « Par l'Aube ! Et par les dix nuits ! » Ce serment divin révèle la noblesse du temps, la grandeur spirituelle de ces jours bénis et les significations profondes qu'Allah veut éveiller dans les cœurs durant cette première décade du dernier mois de l'année hégirienne.

Ces jours se distinguent également par la réunion des plus grandes formes d'adoration : la prière, le jeûne, l'aumône, l'invocation, l'évocation d'Allah, le pèlerinage et le sacrifice rituel. Les dix jours de Dhu al-Hijja deviennent ainsi une occasion privilégiée pour raviver le cœur et renouveler le lien avec Allah Exalté soit-Il.

Dès le coucher du soleil du dernier jour de Dhu al-Qáda commence le Takbîr absolu, et le musulman répète : « Allahu Akbar, Allahu Akbar, lâ ilaha illa Allah, Allahu Akbar, Allahu Akbar wa

lillahi al-ḥamd. »

Le Takbīr rend au cœur le sentiment de la grandeur d'Allah au milieu des préoccupations et des pressions de la vie quotidienne. L'âme s'affaiblit lorsqu'elle demeure absorbée par les affaires du monde, mais le dhikr lui rend sa sérénité, restaure son équilibre et y fait descendre l'apaisement.

Allah Exalté soit-Il dit : "Et qu'ils mentionnent le Nom d'Allah en des jours bien déterminés". Les « jours bien déterminés » désignent les dix jours de Dhu al-Hijja. C'est pourquoi il est recommandé d'y multiplier le tahlil, le tahmid, le Takbīr ainsi que l'ensemble des évocations pieuses.

Parmi les traditions prophétiques qui accompagnent l'entrée de Dhu al-Hijja figure également, pour celui qui a l'intention d'offrir le sacrifice rituel, le fait de s'abstenir de couper ses cheveux et ses ongles jusqu'à l'immolation de son offrande, conformément à la parole du Prophète ﷺ : « Lorsque les dix jours commencent et que l'un d'entre vous souhaite offrir une bête en sacrifice, qu'il ne touche ni à ses cheveux ni à ses ongles. » (Rapporté par Muslim).

Cette Sunna dispose l'âme à une préparation spirituelle avant le jour du sacrifice. Elle maintient le cœur lié à cette adoration durant plusieurs jours, dans un climat de recueillement, de vigilance intérieure et de désir sincère de se rapprocher d'Allah.

Le jeûne figure également parmi les œuvres majeures de cette période bénie, en particulier le jeûne du jour de Arafa, jour de miséricorde, de pardon et d'invocations.

Le Prophète ﷺ a dit : « J'espère qu'Allah effacera, par son mérite, les péchés de l'année passée et de l'année à venir. » (Rapporté par Muslim) C'est pourquoi de nombreux croyants ressentent, au jour de Arafa, une humilité particulière, une ferveur plus vive et un profond abandon devant Allah.

Les significations spirituelles de ces jours apparaissent avec encore plus d'intensité dans la réalité de l'homme contemporain, souvent accablé par les pressions psychologiques, sociales et le rythme incessant de la vie moder-

ne. Ces saisons de foi viennent alors rendre à l'âme son apaisement et au cœur sa stabilité intérieure.

Ces jours revêtent une dimension particulière pour les musulmans vivant en contexte occidental, où l'espace public, souvent marqué par la neutralité religieuse, laisse peu de place à l'expression visible des rites.

Les manifestations collectives des signes religieux s'estompent alors dans les rues et les lieux publics, tandis que le Takbīr et le dhikr demeurent vivants dans l'intimité des foyers, les mosquées et les rassemblements familiaux. De nombreux parents s'efforcent alors de transmettre à leurs enfants la valeur spirituelle de ces jours bénis, en leur enseignant le Takbīr, en évoquant les mérites de cette période et en créant au sein du foyer une atmosphère de foi préservant le sentiment d'appartenance religieuse au cœur d'un environnement fortement matérialiste.

Dans plusieurs pays, le sacrifice rituel est par ailleurs soumis à un encadrement sanitaire et administratif rigoureux. Il s'accomplit alors dans des abattoirs agréés, selon des procédures précises et dans le respect des normes en vigueur. Le sens profond du rite demeure pourtant vivant dans les consciences, car Allah Exalté soit-Il, dit : « Ni leurs chairs ni leurs sangs n'atteignent Allah, mais ce qui L'atteint de votre part, c'est la crainte révérencielle ». (Sourate Al-Hajj, verset: 37)

Durant ces jours bénis se manifeste enfin l'une des plus belles images de l'unité de la communauté musulmane : tandis que les pèlerins se tiennent dans les lieux saints, des millions de croyants à travers le monde vivent au rythme du dhikr, du jeûne, des invocations et des œuvres pieuses. Les cœurs se rejoignent alors autour d'une même finalité : l'adoration d'Allah et l'exaltation de Sa grandeur.

Les dix jours de Dhu al-Hijja constituent ainsi une occasion bénie de réordonner sa relation avec son Seigneur, de revaloriser le sens de sa vie et de purifier son cœur, afin d'entrer dans ces jours avec une âme plus apaisée, une foi renouvelée et une présence plus profonde auprès d'Allah Exalté soit-Il.

30 | POURQUOI L'OBSERVATION DU CROISSANT FAIT DÉBAT À RAMADHAN ET CHAWWAL, MAIS PAS À DHOU AL-HIJJA ?

Par Cheikh Younes Larbi

Cette question revêt une importance particulière, car elle touche à la détermination du début des mois lunaires, au rapport de la communauté musulmane au temps cultuel, ainsi qu'à la manière dont le calendrier hégirien dépasse sa fonction de simple repère chronologique pour devenir une conscience collective, structurée par les rythmes de la vie religieuse et sociale.

L'attention portée à Ramadhan et à Chawwal s'explique d'abord par la nature même des adorations qui leur sont liées. L'entrée de Ramadhan instaure un régime spirituel quotidien répété, fondé sur l'abstinence de l'aube jusqu'au coucher du soleil, avec, selon la majorité des juristes, l'exigence de l'intention formulée la nuit. Cette continuité journalière de l'acte cultuel place chaque individu dans une attente concrète et immédiate du début du mois, puisque ses effets se manifestent instantanément dans les détails de la vie quotidienne. Vient ensuite Chawwal, qui marque l'achèvement d'un long cycle d'adoration collective. Les musulmans passent alors du jeûne à la rupture en un moment décisif, suspendu à la confirmation du croissant de Chawwal. À cela s'ajoutent la prière de l'Aïd, la dimension communautaire de la fête et la joie partagée. Cette transition immédiate du statut de la journée fait de l'annonce de la nouvelle lune un événement social majeur, dont l'impact dépasse la simple donnée astronomique pour signaler un changement profond du rythme religieux. À cela s'ajoute une dimension psychologique et sociale non négligeable : une tension naturelle

entre l'attente et la certitude dans les questions liées au jeûne et à la fête. La décision affecte directement la vie quotidienne de chaque foyer, ce qui accentue la sensibilité collective au moment de la confirmation de la nouvelle lune. En revanche, le mois de Dhu al-Hijja engage la relation au temps cultuel selon une dynamique différente. Le mois n'est pas perçu d'abord par son entrée, mais par son sommet spirituel : les dix premiers jours, puis le jour de 'Arafât au neuvième jour, et le jour du sacrifice au dixième. L'adoration ne s'y manifeste pas comme un basculement instantané d'un état à un autre, mais comme un chemin progressif, où les mérites et les prescriptions se répartissent sur plusieurs jours, réduisant ainsi la centralité de l'annonce initiale du mois par rapport à Ramadhan et Chawwal.

De plus, l'attachement de Dhu al-Hijja aux rites du pèlerinage lui confère une dimension spatiale particulière, dépassant les frontières géographiques des communautés musulmanes, puisque les principaux rites se concentrent en un lieu unique : La Mecque et les lieux saints. (Les règles diffèrent entre les pèlerins présents à 'Arafât et les non-pèlerins, notamment concernant le stationnement et la question du jeûne.) Cette dimension spatiale oriente davantage les regards vers le déroulement des rites eux-mêmes que vers les débats locaux sur le début du mois, contrairement à Ramadhan et Chawwal, dont les effets se répercutent directement sur chaque société musulmane dans son contexte propre.

Sur le plan juridique, la question de la détermination du croissant de Dhu al-Hijja demeure une question d'ijtihad, sur laquelle les savants,

anciens et contemporains, ont divergé de manière معتبرة. Les principales orientations peuvent être résumées en trois tendances :

La première relie le début de Dhu al-Hijja à La Mecque et aux rites du pèlerinage, en raison du lien particulier entre ce mois et le jour de Arafât, considéré comme le jour du rassemblement des pèlerins. Dans cette perspective, certains savants contemporains ont privilégié l'adoption de l'annonce émanant des autorités chargées du pèlerinage, afin de réaliser l'unité du rite dans le temps et dans l'espace.

La deuxième considère que les règles relatives à la divergence des points de lever de la lune (Ikhtilāf Al-Maṭāli') s'appliquent à l'ensemble des mois lunaires, sans exception. Chaque pays conserve alors son propre jugement selon la vision locale ou la complétion du mois précédent. Cette position s'appuie sur les principes généraux relatifs aux mois lunaires ainsi que sur le célèbre récit de Kourayb rapporté dans Sahih Muslim, avec Ibn Abbâs qu'Allah les agrée. Kourayb rapporte qu'il se rendit en Syrie, vit le croissant de Ramadhan la nuit du vendredi, puis, de retour à Médine, Ibn Abbâs lui dit : « Nous l'avons vu la nuit du samedi, et nous continuerons jusqu'à compléter trente jours ou jusqu'à sa vision », concluant par : « C'est ainsi que le Prophète ﷺ nous a ordonné d'agir ».

La troisième tendance insiste sur l'unité de la communauté à l'intérieur d'un même pays. Cette approche, présente dans les décisions des conseils juridiques contemporains, considère que l'unification des musulmans au sein d'un même espace social constitue un objectif juridique essentiel, même en présence de divergences théoriques extérieures. La sauvegarde de la cohésion interne est alors placée au premier plan dans l'arbitrage des intérêts religieux.

Dans ce contexte, il n'existe pas de consensus juridique obligeant à suivre systématiquement un pays déterminé pour la fixation du début de Dhu al-Hijja. Toutefois, la pratique contemporaine a montré une orientation organisationnelle large, notamment parmi de nombreux pays et centres islamiques, en particulier dans

les communautés musulmanes établies en dehors du monde musulman, vers l'adoption de l'annonce de l'Arabie Saoudite, en raison de son impact pratique sur l'unification du jour de Arafât et de l'Aïd al-Adha, et afin de réduire les divergences au sein des communautés.

Cette orientation ne constitue pas une modification des fondements du débat juridique, mais plutôt une réponse organisationnelle à une réalité sociale complexe, nécessitant un repère temporel commun pour les grandes manifestations religieuses. Dans les contextes où coexistent plusieurs instances religieuses, cette unification devient un facteur de stabilité sociale et spirituelle, évitant la dispersion des fidèles entre plusieurs dates pour l'Aïd ou le jeûne de Arafât.

Dans cette perspective, l'exemple de la Grande Mosquée de Paris illustre une démarche institutionnelle fondée sur l'équilibre entre la jurisprudence et la réalité. En effet, cette institution ne se limite pas à une approche théorique de la question des croissants lunaires : elle publie chaque année une déclaration officielle fixant le début de Dhu al-Hijja, le jour de 'Arafât et la date de l'Aïd al-Adha. Dans son communiqué du lundi 18 mai 2026, elle a annoncé le début du mois, déterminé le jour de 'Arafât, puis fixé l'Aïd al-Adha, tout en organisant la prière de l'Aïd en deux temps afin d'accueillir les fidèles. Cette orientation traduit une volonté de concilier l'unité du culte et la bonne gestion de la réalité religieuse des communautés, dans un esprit de modération et de cohésion.

En définitive, cette comparaison entre Ramadhan, Chawwal et Dhu al-Hijja montre que la différence de perception dans l'observation des croissants lunaires ne tient pas à une hiérarchie des mois, mais à la nature même de l'adoration et à son inscription dans la vie des musulmans. Certains mois inaugurent un régime cultuel quotidien immédiat, tandis que d'autres ouvrent une saison spirituelle progressive, rythmée par des étapes successives. Dans les deux cas, le temps, en Islam, demeure un espace de sens, de cohésion et de rappel spirituel au sein de la communauté. ■



Hadiths apocryphes

6 | LE MONDE, L'AU-DELÀ ET LES GENS D'ALLAH

Par Cheikh Rachid Benchikh

Défendre la noble Sunna prophétique et discerner le vrai du faux parmi les paroles qui circulent et sont attribuées au Prophète ﷺ relève d'un devoir religieux.. Le Prophète ﷺ a en effet dit: « **Que celui qui ment sciemment à mon sujet prenne sa place en enfer** ». Afin de ne pas tomber dans cette grave interdiction, il nous incombe de vérifier l'authenticité de tout récit avant de l'attribuer au Prophète ﷺ. C'est de là qu'est née l'idée de cette série bénie : « **Hadiths inventés que la Sunna authentiquement transmise vient rectifier** ». Le hadith abordé dans ce numéro est le suivant : « **Le monde d'ici bas est interdit aux gens de l'au delà, l'au delà est interdit aux gens de ce monde, et le monde d'ici bas comme l'au delà sont interdits aux gens d'Allah** ».

Ce prétendu hadith est parfois cité pour appeler au renoncement à ce monde et présenter ce renoncement comme un moyen d'échapper au châtement de l'au delà. Il voudrait dire que celui qui recherche la réussite dans l'au delà ne devrait rien rechercher de ce monde, que celui qui s'attache à ce monde serait privé des délices de l'au delà, et que les gens d'Allah ﷺ seraient à l'écart aussi bien des attraits de ce monde que du châtement de l'au delà. De telles rumeurs se répandent parmi certains ignorants qui se sont placés en avant dans le champ de l'appel à Allah ﷻ.

Elles sont parfois diffusées comme un hadith prophétique qui appellerait au renoncement et au détachement vis à vis de ce monde. Or les savants du hadith ont affirmé que cette parole ne remonte pas authentiquement au Prophète ﷺ. Ils l'ont même jugée fabriquée, c'est à dire inventée et mensongère. Il n'est donc pas permis de la lui attribuer.

Lorsque l'on confronte ce prétendu hadith aux textes du Coran et de la Sunna, son mensonge et sa gravité apparaissent dès la première lecture, car il contredit ce qui se trouve dans le Livre d'Allah et dans la Sunna du Messager ﷺ.

Dans le noble Coran, nous trouvons de nombreux textes qui ne laissent place à aucune interprétation contraire et qui montrent que le gain licite dans ce monde ne s'oppose pas à l'œuvre pour l'au delà. Allah ﷻ dit: « **Il en est parmi eux qui disent: Notre Seigneur, accorde-nous une belle part en ce monde, une belle part dans l'au delà, et préserve-nous du châtement du Feu. Ceux là auront une part de ce qu'ils auront acquis, et Allah est prompt dans Ses comptes.** » (El Baqara, 201 à 202). Il dit aussi: Il n'y a aucun péché pour vous à rechercher une grâce venant de votre Seigneur. » Et les textes semblables sont nombreux.

Dans la noble Sunna prophétique, de nombreux hadiths appellent au travail. Il est rapporté qu'un homme passa devant le Prophète ﷺ. Ses

Compagnons, voyant sa force et son activité, dirent : Ô Messager d'Allah, si seulement cela était dans le sentier d'Allah. Le Prophète ﷺ répondit: « S'il est sorti pour subvenir aux besoins de ses jeunes enfants, il est dans le sentier d'Allah. S'il est sorti pour subvenir aux besoins de ses parents âgés, il est dans le sentier d'Allah. S'il est sorti pour se préserver lui-même du besoin, il est dans le sentier d'Allah. Mais s'il est sorti par ostentation et par vaine fierté, il est dans le sentier du diable. » Il ﷺ a également dit : « Nul n'a jamais mangé une nourriture meilleure que celle qu'il mange du travail de ses propres mains. » Rapporté par El Bukhari. Tous les prophètes et les messagers travaillaient et ne dépendaient de personne pour gagner leur subsistance. Ibn Abbas, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit : « Adam, paix sur lui, était cultivateur, Noé était menuisier, Idris était tailleur, Ibrahim et Loth travaillaient dans l'agriculture, Salih était commerçant, David était forgeron, tandis que Moïse, Shuayb et Mohamed ﷺ, que les prières d'Allah soient sur eux, furent bergers ». Le Prophète ﷺ travailla également dans le commerce.

Il semble donc que cette formule ait été forgée par les outranciers parmi les soufis, ceux qui prétendent appeler au renoncement tout en parlant par ignorance.

Elle appelle en effet à un renoncement blâmable, et non au renoncement louable. La différence entre les deux est la suivante. Le renoncement louable consiste à œuvrer pour peupler et construire la terre, sans faire de cette œuvre la finalité pour laquelle on vit et pour laquelle on meurt. Elle demeure plutôt un moyen de rechercher l'agrément d'Allah ﷻ. C'est ce que nous trouvons dans le noble Coran, lorsqu'Allah ﷻ dit: « Recherche, à travers ce qu'Allah t'a accordé, la demeure de l'au delà, sans oublier ta part en ce monde. Fais le bien comme Allah t'a fait du bien. Ne recherche pas la corruption sur la terre. Allah n'aime pas les corrupteurs. » (El Qasas, 77). Ce verset est le critère qui distingue le renoncement louable du renoncement blâmable.

Cela signifie que l'être humain travaille pour sa vie d'ici bas, prend de ce monde ce qui est licite, s'éloigne de l'illicite, et se prépare à l'au delà par les œuvres vertueuses.



Ph © allgaierphoto

cite, s'éloigne de l'illicite, et se prépare à l'au delà par les œuvres vertueuses.

Elle appelle en effet à un renoncement blâmable, et non au renoncement louable. La différence entre les deux est la suivante. Le renoncement louable consiste à œuvrer pour peupler et construire la terre, sans faire de cette œuvre la finalité pour laquelle on vit et pour laquelle on meurt. Elle demeure plutôt un moyen de rechercher l'agrément d'Allah ﷻ. C'est ce que nous trouvons dans le noble Coran, lorsqu'Allah ﷻ dit: « Recherche, à travers ce qu'Allah t'a accordé, la demeure de l'au delà, sans oublier ta part en ce monde. Fais le bien comme Allah t'a fait du bien. Ne recherche pas la corruption sur la terre. Allah n'aime pas les corrupteurs. » (El Qasas, 77). Ce verset est le critère qui distingue le renoncement louable du renoncement blâmable. Cela signifie que l'être humain travaille pour sa vie d'ici bas, prend de ce monde ce qui est licite, s'éloigne de l'illicite, et se prépare à l'au delà par les œuvres vertueuses.

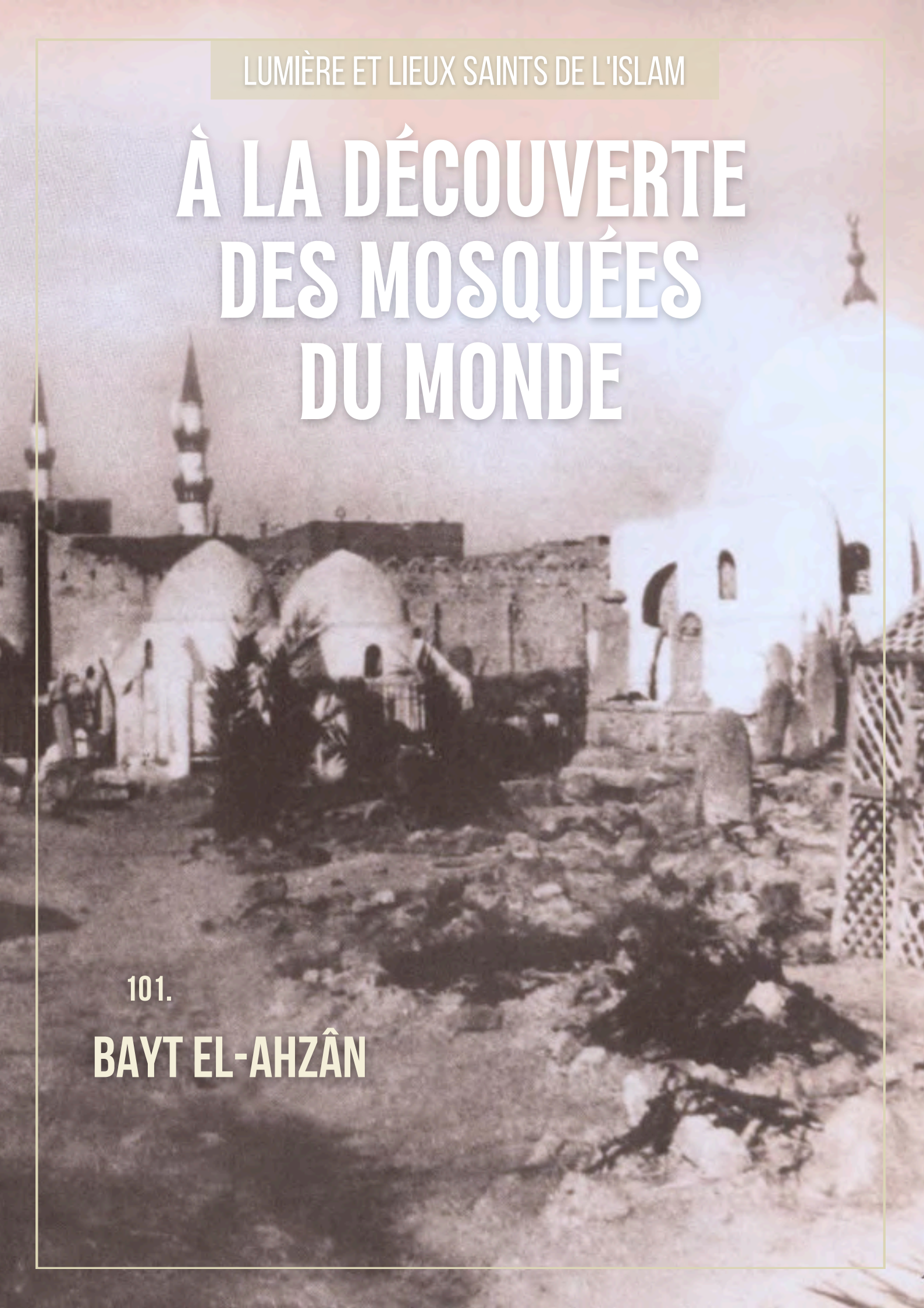
En conclusion, le hadith : « Le monde d'ici bas est interdit aux gens de l'au delà, l'au delà est interdit aux gens de ce monde, et le monde d'ici bas comme l'au delà sont interdits aux gens d'Allah » est un hadith fabriqué, mensonger et attribué à tort au Prophète ﷺ. Il ne convient donc ni de le rapporter ni de l'utiliser comme preuve, car il appelle à la paresse face au travail et à la construction de la vie d'ici bas. L'islam nous appelle, au contraire, au travail, au sérieux et à l'activité, afin d'obtenir le bien de ce monde et celui de l'au delà.

LUMIÈRE ET LIEUX SAINTS DE L'ISLAM

À LA DÉCOUVERTE DES MOSQUÉES DU MONDE

101.

BAYT EL-AHZÂN



BAYT EL-AHZÂN, LA MOSQUÉE DU CHAGRIN À MÉDINE

Par Noa Ory

Au cœur du cimetière d'al-Baqi, à Médine, un petit édifice aujourd'hui disparu continue de hanter les livres et la mémoire des croyants. On l'appelait Bayt el-Ahzân, la « Maison des tristesses ». La tradition y voyait le lieu où Fatima, qu'Allah l'agrée, fille du Prophète Mohamed, que la prière et la paix d'Allah soient sur lui, se retirait pour prier et pleurer la disparition de son père.

UN REFUGE DE DEUIL POUR LA FILLE DU PROPHÈTE

Dans les récits transmis par les savants et les chroniqueurs, Bayt el-Ahzân apparaît d'abord comme un refuge. Après la mort du Prophète Mohamed, que la prière et la paix d'Allah soient sur lui, en l'an 11 de l'hégire, Fatima, qu'Allah l'agrée, aurait cherché, hors de la maison et des regards, un lieu où laisser libre cours à sa peine. C'est dans le silence du Baqi, parmi les tombes et les arbres, qu'un petit bâtiment lui aurait été dédié, pour qu'elle y prie, qu'elle se recueille et qu'elle se souvienne.

De cette scène, la tradition a retenu une image forte: celle d'une jeune femme endeuillée, fille du Messenger d'Allah, que la prière et la paix d'Allah soient sur lui, trouvant dans un oratoire modeste le prolongement spirituel de son amour filial. Le nom même de Bayt el-Ahzân, « Maison des tristesses », est venu cristalliser cette mémoire.



DE MAISON DE RECUEILLEMENT À « MOSQUÉE DE FATIMA »

Avec le temps, le lieu a pris une place singulière dans la topographie sacrée de Médine. Le voyageur andalou Ibn Jubayr, de passage au XIII^e siècle, évoque, près de la coupole d'el-Abbâs dans le Baqi, « une maison attribuée à Fatima, fille de l'Envoyé de Dieu, connue sous le nom de Bayt el-Huzn », et rappelle que l'on disait qu'elle y demeura attachée au deuil après la mort de son père. Quelques siècles plus tard, le grand historien médinois al-Samhûdî mentionne le même lieu, en précisant que le site célèbre sous le nom de Bayt el-Huzn est « l'endroit connu comme la mosquée de Fatima », situé près du mausolée d'al-Hasan et d'el-Abbâs.

Ces deux voix, l'une de voyageur, l'autre de savant de Médine, suffisent à montrer que Bayt el-Ahzân n'était pas seulement un souvenir raconté dans l'intimité des familles. Il faisait partie de ces petits sanctuaires qui ponctuaient le Baqi et où les croyants venaient prier, se recueillir, se relier à l'histoire vivante de la famille du Prophète, que la prière et la paix d'Allah soient sur lui.

UN LIEU EFFACÉ, UNE MÉMOIRE PERSISTANTE

L'édifice lui-même a disparu au fil des transformations qu'a connues le cimetière d'el-Baqi. Il ne reste plus ni coupole ni murs à visiter, et le visiteur contemporain ne peut qu'imaginer, à partir des textes, où se situait cette petite mosquée du chagrin. Pourtant, le nom de Bayt el-Ahzân continue de traverser les chroniques, les ouvrages d'histoire de Médine et les récits de piété.

À travers lui, c'est une autre façon de regarder Médine qui se dessine. La ville ne se réduit pas à la grande mosquée du Prophète et aux vastes esplanades. Elle est aussi faite de lieux plus discrets, parfois effacés, où la spiritualité se mêle à la mémoire et au manque. Bayt el-Ahzân rappelle que l'amour du Prophète Mohamed, que la prière et la paix d'Allah soient sur lui, passe aussi par le respect de sa fille Fatima, qu'Allah l'agrée, par la compassion pour sa peine et par la fidélité à ces espaces de recueillement que l'histoire n'a pas entièrement réussi à faire taire. ■







Les Mots voyageurs

D'après le *Dictionnaire des mots français d'origine arabe* de Salah Guermiche

96 | ALGARADE الغَارَة

Par Noa Ory

Le mot algarade conserve dans sa sonorité quelque chose de brusque, presque métallique. On y entend encore le choc d'une attaque soudaine, le vacarme des chevaux, les cris qui éclatent avant même que le combat commence. Son origine arabe le dit clairement : *الغَارَة* (*al-ghāra*), l'incursion, la charge rapide, le raid lancé contre un territoire ennemi. Le mot appartient d'abord au vocabulaire du mouvement et de la surprise, à cette guerre de vitesse qui caractérisa longtemps les confins méditerranéens.

Par l'Espagne médiévale, où l'arabe imprègne durablement la langue des armes et des frontières, le terme devient *algarada*, avant d'entrer dans le français sous la forme algarade. Mais, comme souvent, le mot change peu à peu de terrain. L'attaque militaire devient querelle, altercation, éclat de voix. Ce qui relevait de la cavalerie finit dans la conversation.

Cette évolution n'efface pourtant pas la violence première. Même employée pour désigner une dispute ou une scène tapageuse, l'algarade garde quelque chose de l'assaut. Le mot suppose toujours une rupture brutale de l'équilibre, une montée soudaine du tumulte. Chez Rostand, dans *Cyrano de Bergerac*, une algarade n'est jamais une simple discussion : c'est une charge verbale, une manière de dégainer les mots comme des armes.

Les écrivains sentent instinctivement cette ori-

gine belliqueuse. Dans certains récits contemporains, l'algarade devient presque chorégraphique : des voix qui s'enchevêtrent, une tension qui monte, un désordre apparent derrière lequel demeure la menace réelle de la violence. Hector Bianciotti parle ainsi d'une dispute où « quelque chose de contenu comme par un rituel » précède soudain l'éclat du conflit. L'algarade reste un combat réduit à l'échelle de la parole.

Cette persistance n'a rien d'anodin. Beaucoup de mots issus du vocabulaire guerrier ont perdu leur tranchant avec le temps, algarade, lui, conserve une nervosité particulière. Peut-être parce qu'il est né dans des zones de friction, de frontières mouvantes, là où les langues elles-mêmes se construisaient dans l'affrontement et le voisinage. Le mot porte encore la poussière des marches militaires d'al-Andalus et des incursions rapides venues du désert.

La langue française, en l'adoptant, n'a donc pas seulement emprunté un terme pittoresque. Elle a recueilli une certaine idée du tumulte : non pas le désordre permanent, mais l'explosion soudaine, l'attaque qui rompt le calme et laisse derrière elle une vibration durable. Une algarade ne dure jamais très longtemps, elle frappe, éclate et retombe. Mais son écho, lui, persiste.

Ainsi certains mots continuent de combattre longtemps après la fin des batailles. ■

Plumes en éveil : un livre coup de cœur



LA MECQUE, AU CŒUR DU PÈLERINAGE
ALI MAROK ET SLIMANE ZEGHIDOUR

RÉSUMÉ

La Mecque ? Déjà, rien que le nom résonne comme un symbole. Une métaphore. Ne dit-on pas d'une ville qui incarne une vocation unique, par exemple Hollywood pour le cinéma, qu'elle est "La Mecque de..." ? Plus qu'un lieu, donc, ou un habitat, La Mecque est d'abord un état d'âme. Un édifice de prières autant que de pierres. Un temple de la foi, un bout de désert, un tremplin pour le Ciel. Nul n'y va pour tâter le sol qu'arpena Mohamed. Non, chacun s'y rend plutôt pour humer l'air que l'Apôtre d'Allah y respira. Le haut lieu qui, en ce bas monde, l'inspira. L'endroit où "descendit" le Coran sur terre et d'où "s'éleva" le Prophète au Ciel.



Le dessin de la semaine

PAR JUSTIN MARRON



La citation de la semaine

IBN JUBAYR

“

**On ne voit qu’humbles regards,
que larmes qui coulent, qu’yeux mouillés
et on n’entend que supplique et prières
adressées à Dieu, puissant
et majestueux !**

”

LORS DE SON PÈLERINAGE À LA MECQUE EN 1184

Événements

à venir ou en cours

ÉVÉNEMENT

"Célébration du cheval arabe" autour de l'œuvre de Marine Oussedik

En cette année de centenaire, la Grande Mosquée de Paris vous invite à redécouvrir la place singulière que le majestueux cheval arabe occupe dans la culture et la spiritualité du monde arabo-musulman, source d'une rencontre entre l'Orient et l'Occident.

Cet événement exceptionnel mettra à l'honneur le travail de Marine Oussedik, artiste de renommée internationale, qui a consacré sa vie et son œuvre aux chevaux, grâce à l'exposition *Chevaux du vent* (du 29 avril au 29 mai 2026) et à des ateliers de dessin qu'elle donnera en mai. Deux conférences, de Xavier Guibert et de François Pouillon, enrichiront la découverte du thème.

 29 AVRIL AU 29 MAI 2026
TOUS LES JOURS SAUF LE VENDREDI

 GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

CONFÉRENCE

"Musulmans en Occident : défis et perspectives" du recteur Chems-eddine Hafiz

Une rencontre consacrée aux enjeux religieux, sociaux et intellectuels de la présence musulmane en Occident. Organisée avec les éditions Albouraq.

 SAMEDI 30 MAI 2026
14H30-17H00

 GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

 INSCRIPTION GRATUITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

ÉVÉNEMENT

Nuit Blanche à la Grande Mosquée de Paris : "écouter l'invisible"

La Grande Mosquée de Paris accueillera à nouveau la Nuit Blanche – un rendez-vous culturel majeur de la Ville de Paris – le samedi 6 juin 2026 !

Pour la troisième fois après les éditions 2023 et 2024, nous aurons le plaisir de nous associer à l'Atelier des Feuillantines, qui proposera un parcours nocturne, des jardins au patio, sur les traces des ondes gravitationnelles et des mystères entourant la fusion des trous noirs.

 SAMEDI 6 JUIN 2026
21H-01H

 GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

CONCOURS

La Grande Mosquée de Paris crée son concours international de calligraphie arabe

À l'occasion de son centenaire (1926-2026), la Grande Mosquée de Paris crée un concours international de calligraphie arabe afin de célébrer un siècle de rayonnement spirituel, culturel et artistique. Il sera décerné en septembre 2026. Candidature avant le 31 mai 2026.

 SEPTEMBRE 2026

 GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
PLACE DU PUIITS DE L'ERMITE, 75005 PARIS

 CANDIDATURE SUR NOTRE SITE
GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR

CONCOURS

La Grande Mosquée de Paris lance son concours international de mémorisation du Noble Coran

À l'occasion de la célébration du centenaire de son inauguration en 2026, la Grande Mosquée de Paris, soucieuse d'encourager la mémorisation du Noble Coran, la maîtrise de sa récitation et la diffusion de ses valeurs, annonce l'organisation de la première édition de son Concours international de mémorisation du Noble Coran, dont la finale se tiendra au mois de novembre 2026. **Candidature avant le 31 mai 2026.**



NOVEMBRE 2026



GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

PLACE DU PUIJS DE L'ERMITE, 75005 PARIS



CANDIDATURE SUR NOTRE SITE

GRANDEMOSQUEEDEPARIS.FR



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

CÉLÉBRATION DU CHEVAL ARABE

Exposition des œuvres de
Marine Oussedik



grandemosqueeparis.fr



Exposition
du 29 avril
au 29 mai 2026



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

CONFÉRENCE
À LA GRANDE MOSQUÉE
DE PARIS



Musulmans en Occident

Défis et perspectives

Chems-eddine Hafiz

Sam. 30 mai 2026
de 14h30 à 17h
à la Grande Mosquée de Paris

INFOS

📍 2 bis Pl. du Puits de l'Ermitte, Paris 75005

🚇 Place Monge

Inscription gratuite en ligne



ATELIER
DES
FEUILLANTINES



écouter L'INVISIBLE

une immersion entre art et astrophysique
à la Grande Mosquée de Paris

Place du
Puits de
l'Ermitage
Paris 5e



entrée
gratuite



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

SAMEDI
06
2026
JUIN
21H-01H



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

À L'OCCASION DU CENTENAIRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS
1926-2026



SEPT. 2026

1ERE ED.

CONCOURS INTERNATIONAL

de calligraphie arabe

Thuluth | Naskh | Nasta'liq | Diwani | Kufi | Maghribî

CANDIDATURE

AVANT LE 31 MAI 2026



CONCOURS INTERNATIONAL
de calligraphie arabe
GRANDE MOSQUÉE DE PARIS

grandemosqueedeparis.fr





GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



1ER CONCOURS INTERNATIONAL de mémorisation du Noble Coran

NOVEMBRE
2026

المسابقة الدولية لحفظ القرآن الكريم

organisé
à l'occasion du centenaire
de la Grande Mosquée de Paris

CANDIDATURE



grandemosqueedeparis.fr



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS

Colonies de vacances en

ALGÉRIE

5e édition

2026



Pour les enfants de 10 à 14 ans
**disposant d'un passeport algérien*

Deux sessions :
11 juillet au 22 juillet 2026
25 juillet au 5 août 2026

Des départs depuis
Paris, Lille, Marseille et Lyon

infos & inscriptions :

COLONIESDZ.FR



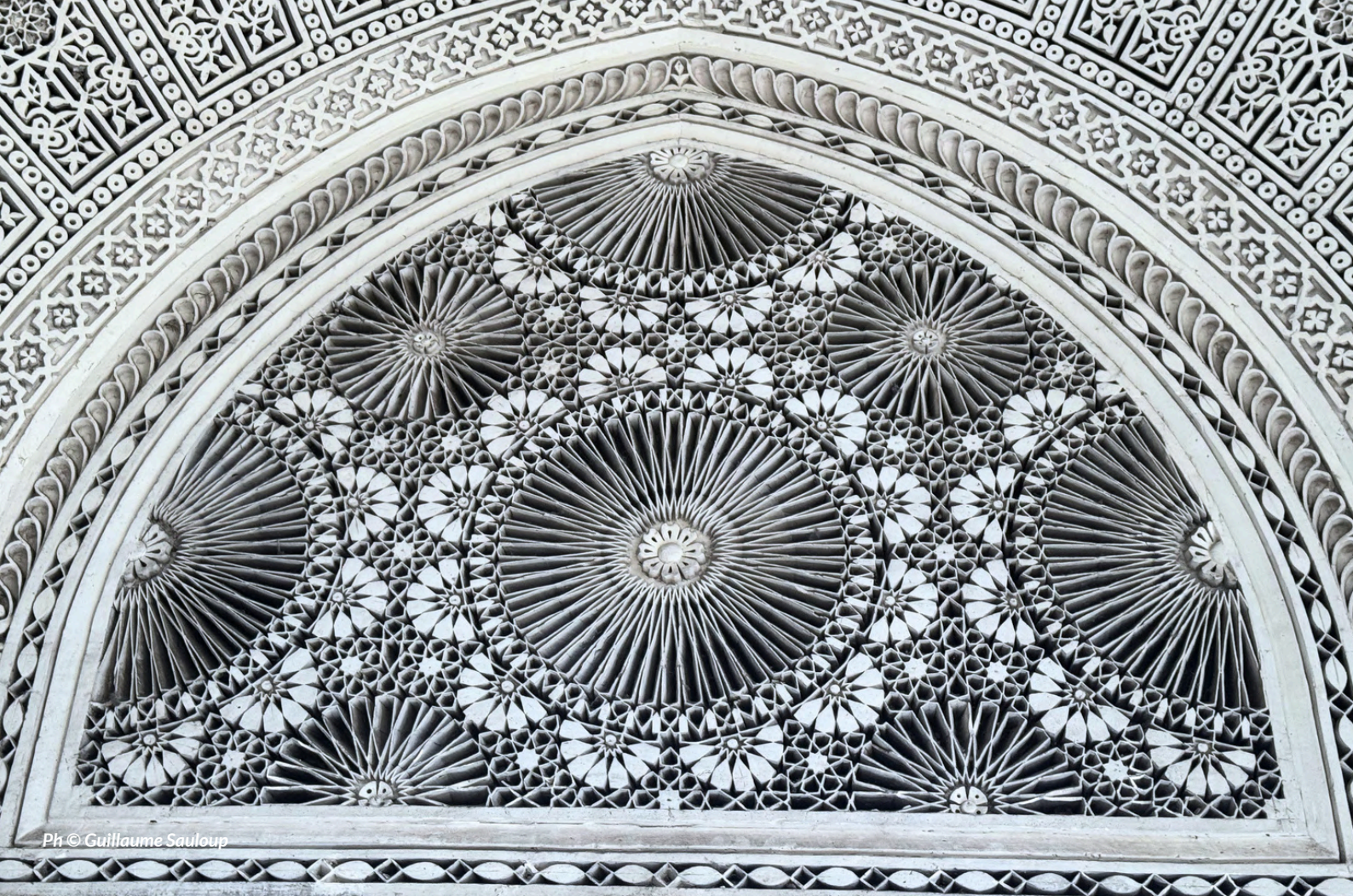
infos-colonies
@grandemosqueedeparis.fr











Ph © Guillaume Sauloup



GRANDE
MOSQUÉE
DE PARIS



100 ANS DE LUMIÈRE
DE LA GRANDE MOSQUÉE DE PARIS